

AU FIL DE L'EAU...



INFORMATIONS MUNICIPALES

'A Noël, il est tout aussi important d'ouvrir notre coeur
que d'ouvrir ses cadeaux"



DÉCEMBRE 2020



SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE	3
Infos municipales	
Phase 2: travaux Eglise / Marché de maîtrise RPE	4
Un nouveau lotissement au lieu dit LEPENOT	5
La flore et les petites bêtes d'Avanne-Aveney	8
A propos des blocs en béton ...	10
la vélo route: du véritable usage des modes doux	11
Paiement de proximité / Envie de rouler en vélo à assistance électrique	13
Timbres collector / Cartes avantages jeunes / Chasse	14
Quelques travaux avant la reprise	15
Conseil de développement participatif d'Avanne-Aveney	16
Lieutenant Agathe Varineur: « La relation de proximité avec les élus est primordiale »	17
Modification du PLU / repas des aînés / animation de Noël et vœux du maire / Noël solidaire	18
Brèves	
Nouvelles activités économiques : • Psychologue • Menuisier	19
Carrosserie BING/CORLET / Garage CLAUSSE	20-21
Atelier Théâtre à Avanne-Aveney / vacances de logements	22
Pot de départ Mme TOCH / confection masques	23
Recensement citoyen	24
Enquête statistique sur l'emploi ; le chômage et l'inactivité	25

Prévention	
7 règles d'or pour protéger vos biens	26
Renforcement des mesures de bio sécurité	27
On gagne mieux à trier!!	28
Calendriers des poubelles	29-32
Enfance et jeunesse	
Une matinée au centre de loisirs	31
Le service animation et les accueils de loisirs au village	32-33
Salle des jeunes	34-35
Manifestations passées	
Commémoration de Valmy / 11 novembre	36
Trail des forts / rétrogaming	37
La guerre de 1870 en Franche-Comté	38
Activités bibliothèque	39
Manifestations à venir	
Expositions / Animation bibliothèque	40
Associations du village	
Tennis de table/ AMUSO	41
UDDO/ USAA	42
Relais petite enfance des petits voyageurs	43
Nos petits loups	44
Gym form' Avanne-Aveney	45
Conseils municipaux	
11 juin 2020	46-48
25 juin 2020	48-50
10 juillet 2020	50-52
08 octobre 2020	52-54
10 novembre 2020	54-56
Un coin de lecture	59-60
Un moment de détente	61-62
Etat civil	63



Comité de rédaction : M. Laurent DELMOTTE, Mme Danièle BRIOT, Mme Sylvia ESSERT, Mme Laurence MALBRANQUE, Mme Melinda PHILIPPE, Mme Céline SEQUEIRA, Mme France-Hélène ALIX, M. Jean Paul ARENA, Mme Nary ROSSI, Mme Elinda KIM.

Directeur de la publication : Marie-Jeanne BERNABEU



ÉDITO



MERCI...

Merci de votre mobilisation en cette période si particulière, pour votre aide au quotidien, qu'il s'agisse du personnel communal, des citoyens, des élus, du corps enseignant, des bénévoles des associations, des professionnels, des anonymes ...

Merci à la mobilisation des couturières : Anne-Marie, Annie, Claudine, Colette, Fabienne, Jacqueline, Karine, Martine, Mélinda, Sylvie, pour la confection des masques de nos aînés au premier confinement et des huit cents dédiés à nos enfants scolarisés au cycle élémentaire.

Merci à Michel d'avoir « coursé » un cambrioleur et l'avoir tenu en respect dans l'attente de la venue des forces de l'ordre.

Merci à Alizée et Clovis pour le nettoyage d'un des bois d'Avanne-Aveney, durant le premier confinement.

Unis et tous ensemble, nous franchirons cette crise sanitaire. Certes, certaines et certains ont perdu leur emploi, ne voient plus personne, s'isolent à leur domicile en télétravail. Soyez assurés que le service public que nous représentons est là, à vos côtés pour vous aider, poursuivre l'engagement pour lequel vous nous avez élus, perpétuer les traditions, la mémoire, amorcer la restauration du patrimoine, pour votre bien-être, votre accompagnement, votre écoute.

L'année va s'écouler telle qu'elle a commencé avec des incertitudes sur l'avenir. Mis en place en fin mai, le conseil municipal s'est aussitôt mobilisé et impliqué sur notre commune. Soyez assurés d'une équipe respectueuse des engagements, d'une équipe qui ne s'est pas ménagée depuis son installation pour faire valoir l'intérêt général.

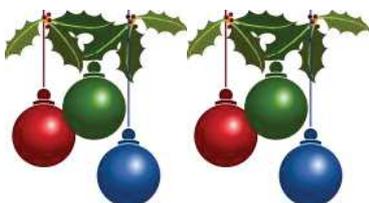
Nous voici à l'approche de la période des fêtes de fin d'année, des rencontres en famille ou entre amis, à proximité d'un beau sapin de Noël, une pensée toute particulière à celles et ceux qui sont seules, seuls.

Tous les élus et les personnels communaux vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021

Nous aurions dû nous réunir le samedi 9 janvier pour la cérémonie des vœux. Dans le contexte actuel, il est préférable d'annuler cette cérémonie. Le repas des aînés à la Belle Epoque étant aussi annulé, les 160 habitants de plus de 80 ans recevront un présent à leur domicile, ainsi que nos hébergés en institution quel que soit leur âge.

Le calendrier 2021 commence déjà à se remplir et nous aurons dès que possible des moments de convivialité et d'échanges : la cérémonie du 8 mai, le Trail des forts le week-end du 8 et 9 mai, le festival Grandes Heures Nature du 11 au 13 juin, la fête de la musique le samedi 19 juin, le Mardi des rives et ...

Bonnes fêtes de fin d'année et surtout prenez soin de vous !



Le Maire

Marie-Jeanne BERNABEU

Phase 2: travaux Eglise



La réception de la tranche 1 de la rénovation de l'église Saint-Vincent a eu lieu en juin 2019. Les travaux portaient sur la réfection de la charpente et d'une partie de l'architrave de la nef pour un montant total de 389 900€ TTC.

La tranche 2 a fait l'objet d'une consultation au début de l'année 2020 et le confinement a coupé les entrepreneurs dans leur élan sur les 5 lots concernés :

- ⇒ échafaudage - maçonnerie (groupement Jacquet)
- ⇒ menuiserie (MT2M)
- ⇒ peinture décorative (atelier Nonnotte)
- ⇒ électricité et éclairage (Sodel)
- ⇒ paratonnerre (Prêtre et Fils)

La société PMM conseil de Dole a été retenue pour une mission de sécurité et de coordination obligatoire.

Le budget de cette tranche s'élève à 408 900€HT avec une participation de l'Etat (DRAC) à 106 568€. Les travaux s'étaleront jusqu'à l'été 2021 et il ne faut pas espérer un retour des offices religieux dans cette église avant début 2022. Ce sera alors l'occasion d'une inauguration qui permettra de dévoiler la nouvelle jeunesse de cet édifice, propriété de la commune depuis la loi de séparation de l'église et de l'Etat du 9 décembre 1905.



Vous pouvez encore soutenir ces efforts d'investissements par un don à la Fondation du Patrimoine (en ligne et anonyme) **ou par l'achat d'un livret de timbres collector à l'effigie d'Avanne-Aveney** : série limitée de 870 exemplaires à 5 euros l'unité, auprès de l'agence postale communale.

Marché de maîtrise d'œuvre RPE



La commune est propriétaire du bâtiment dans lequel se trouve la micro-crèche. Lorsque le bureau de poste a fermé au printemps 2019 dans les circonstances que l'on connaît (fin du bail que le groupe La Poste ne comptait pas renouveler), la commune a souhaité rebondir de deux manières : maintenir le service public de proximité avec l'ouverture d'une agence postale communale, située dans les locaux de la mairie, et réinvestir dans ce local bien situé en cœur de village pour le transformer en relais petite enfance. Le projet a reçu le soutien des autres communes du canton qui dépendent du relais d'Avanne-Aveney.

L'heure est au lancement de la maîtrise d'œuvre. Une délibération du conseil municipal du 8 octobre dernier attribue à l'atelier Alvéole Architecture, de Dole, la mission de donner à un local de nature économique, ayant toujours été un guichet de la poste, une destination de service social. Les contraintes sont énormes, liées à l'accessibilité, liées à la mise aux normes petite enfance, contrôlée par le Département (PMI), liées enfin aux nouvelles exigences de la transition écologique (isolation, ventilation). Mais l'expérience de l'architecte Mme Lablanche, entourée d'une jeune équipe formée aux nouvelles techniques de bâtiments passifs, particulièrement sensible aux besoins du très jeune public, doit aboutir à un produit livrable fin 2021 - début 2022 qui feront vivre les assistantes maternelles et les professionnelles de Familles rurales à l'œuvre depuis des années dans les locaux étriés de la rue Saint-Vincent, dans un endroit moderne et convivial.

Coût de la maîtrise d'œuvre : 34 500 € HT. Prévisionnel des travaux : 400 000 € HT.



Un nouveau lotissement au lieu-dit LÉPENOT dans la commune d'Avanne-Aveney



Cela fait plusieurs années que les habitants de la commune et plus particulièrement les propriétaires de la Courbe Roye et de la périphérie entendaient dire qu'un nouveau lotissement pavillonnaire allait se construire dans la commune au lieu-dit LÉPENOT. C'est une zone située entre Le Champ du Noyer et la Courbe Roye.

Au fil du temps, par le jeu de l'achat de nombreuses petites parcelles, ce lieu est devenu propriété du constructeur de maisons individuelles NEOLIA.

Ce projet a été validé le 29 mai 2019 par la précédente équipe municipale et le Grand Besançon Métropole (GBM).



Lot matérialisé en couleur rose pâle pour la construction des 2 bâtiments

Ce futur lotissement est composé de 26 lots, 25 lots en constructions pavillonnaires ayant pour surface en terrain de 437m² à 782m². (Couleur vert pâle).

Deux petits bâtiments seront construits sur le lot de la plus grande surface (2 836m²). Ceux-ci comprendront 17 logements sociaux qui seront gérés et loués par NEOLIA.

Phase 1 du projet



Les travaux ont démarré le 4 mai 2020, en fin de confinement Covid. La phase des gros travaux a enfin démarré, les pelleteuses, les camions sont en pleine action. Cela commence par la construction d'une plateforme pour installer deux "Algeco" (*Bureaux de chantier*) et d'une zone pour le stockage des premiers éléments de génie civil (*Regards, tuyaux, ... etc.*). Ensuite, nous avons assisté au ballet des camions pour évacuer la terre végétale des futures voies d'accès. S'en est suivi l'empierrement des futures chaussées donnant accès à toutes les parcelles constructibles.

Le 27 mai 2020, la nouvelle équipe municipale est installée. Ce sont aux nouveaux mandatés à l'urbanisme et à la voirie de prendre le relais. Un suivi hebdomadaire du chantier avec tous les acteurs concernés (Coordinateur sécurité, commune, communauté de communes, entreprise Bonnefoy, et tous les intervenants techniques de tous les réseaux) est organisé par le maître d'ouvrage NEOLIA.



Début juin, a commencé la création de la nouvelle voie d'accès des futures parcelles pavillonnaires.

Ensuite, les tranchées ont été creusées pour la création du réseau d'assainissement - la pose des tuyaux, des regards techniques des eaux usées (EU), des eaux pluviales (EP) et du circuit d'eau potable.



L'enfouissement de deux "Tubosiders" métalliques de forme cylindrique (*Réserve d'eau à débit différé et géré par un système Vortex*) régulera le débit des eaux pluviales de la zone pavillonnaire centrale et de la rue LÉPENOT.

Le premier, de 84m de longueur et d'une capacité de 188m³, est installé en tangence de zone naturelle où coule le ru La Nicole venant du vallon nord. Le second de 45m³ pour une longueur de 40m est enfoui à l'extrémité de l'impasse « La Combe aux Biches » pour réguler le débit des eaux pluviales des pavillons qui seront construits dans la partie supérieure de ce futur lotissement.



A partir de la première quinzaine de septembre, une nouvelle série de tranchées a été creusée pour réaliser l'enfouissement des réseaux dit "secs" (Gaz, électricité, fibre optique) avec leurs coffrets aériens pour chaque lot.

Fin octobre la rue Lépenot et l'impasse de La Combe aux Biches ont été bitumées.

Tous les branchements généraux (EP, EU, Gaz, Electricité, Eau potable) ont été réalisés. En début décembre, après que les tests des branchements auront été validés par les services techniques concernés, les futurs propriétaires pourront déposer en mairie leur permis de construire et commencer les travaux de construction une fois que leur permis sera validé.



La flore et les p'tites bêtes d'Avanne-Aveney



La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. C'est l'ensemble des milieux naturels, de toutes les formes de vie (micro-organismes, végétaux, animaux), des relations et des interactions entre ces éléments. Afin d'aider et de favoriser la biodiversité sur la commune, plusieurs actions sont en cours et d'autres à venir.

Espaces de fauche tardive :

Ces espaces sont dispersés sur la commune et signalés par un affichage. Ils ont pour but de favoriser à nouveau la flore locale. Flore qui, par des tontes systématiques, a disparu. En effet, les plantes n'avaient plus le temps de grainer donc de pousser l'année suivante appauvrissant ainsi ces espaces. Dans les premières années, quelques-unes pointeront le bout de leurs fleurs, de leurs épis puis d'autres, portées par le vent pousseront, les insectes viendront coloniser ces lieux au fil du temps. La présence d'herbes hautes, de fleurs favorisent la présence de syrphes, de papillons, d'abeilles domestiques, de pollinisateurs sauvages... Pour rappel, 80 % des insectes ont disparu en moins de 30 ans.



Restauration des zones humides en forêt :

Un diagnostic des mares, des ornières et des dolines de la forêt communale a été réalisé en septembre 2020 en vue d'une restauration et de créations d'habitats favorables aux amphibiens. Sept zones ont été identifiées.

Un premier chantier participatif a été réalisé le 17 octobre. Il a permis la création d'une mare à proximité de deux ornières existantes où le triton alpestre a été observé.





Que leur est-il encore passé par la tête à ces bipèdes ?

Finis les ornières !



Fiche d'état civil de ce futur occupant : le Triton Alpestre

- ◆ C'est un urodèle, comme la salamandre et le triton crêté.
- ◆ Il a un dos gris bleu taché de noir avec le ventre et une gorge orange, des pattes courtes non palmées, une queue aplatie et une petite crête chez le mâle.
- ◆ Il mène une vie aquatique au printemps lors de la période de reproduction et une vie terrestre le reste de l'année dans des zones humides bien boisées où il hiberne pendant la saison froide.
- ◆ Il se nourrit d'invertébrés (cloportes, petites limaces...) et d'œufs amphibiens.
- ◆ Il est nocturne et se déplace lentement sur terre mais il est très vivace dans l'eau.
- ◆ C'est une espèce protégée car comme les autres amphibiens il est vulnérable face à la pollution des eaux douces et à la destruction de ses habitats naturels.

Ce chantier a aussi été l'occasion de restaurer une mare par nettoyage en enlevant de nombreuses branches et plusieurs troncs d'arbres dans le couloir d'arrivée d'eau depuis la source.



Un grand Merci à celles et à ceux qui ont permis cette journée pleine de partage mais aussi fort collante.

½ Journée participative de nettoyage des berges du Doubs le samedi 15 mai 2021

Rendez-vous entre 8h45 et 9h au niveau du kiosque proche du parking du stade. Le nécessaire pour ce nettoyage sera fourni par la mairie.

À propos des blocs en béton...



Après le confinement, la vie des soirées prolongées reprend au sein de la commune d'Avanne-Aveney... Les habitants de la rue du Vallon nous signalent un trafic incessant de véhicules, de scooters, de drogue, des bruits de musique, et même de la prostitution.

Malgré les passages renforcés des forces de l'ordre, les réclamations des usagers se renouvellent auprès de la mairie en raison de rodéos de scooters et de leur fuite par le passage du chemin agricole, dénommé rue du Vignier.

Dans la journée du 14 juillet dernier, une dizaine de caravanes occupées par des gens du voyage, s'installent illégalement sur le terrain de basket et le terrain à bosses, situés à proximité du stade municipal, après avoir forcé une barrière et coupé un cadenas.

Le maire fait appel à la gendarmerie pour constater les faits. Un médiateur du Grand Besançon Métropole intervient, sans pouvoir proposer une aire de stationnement adéquate.

Ce n'est que dans la matinée du 20 juillet que les caravanes et les occupants décident de quitter la commune.

Pour éviter une réitération des faits, une décision d'urgence est prise avec l'installation de 15 blocs de béton, 12 au niveau des points d'accessibilité des terrains de sport et 3 sur le chemin du Vignier afin d'empêcher le passage des scooters et rétablir la tranquillité publique.

La réalisation par deux artistes de fresques décoratives sur ces blocs de béton vient de s'achever. Les peintures utilisées sont des peintures très spécifiques à l'extérieur avec un traitement anti-tags.



Renseignements et contacts :

l'artiste J.JP est joignable par téléphone au 06.63.07.90.04



La véloroute : du véritable usage des modes doux

L'aménagement de la véloroute, réalisé par le département du Doubs, sur le chemin longeant la rivière Doubs, constitue un formidable itinéraire ouvert aux modes de déplacement doux : cyclistes, piétons, pratiquants du roller, personnes à mobilité réduite. Mais les conflits d'usage sont de plus en plus nombreux, surtout lorsque les véhicules à moteur s'engouffrent sur la bande roulante étroite à des vitesses forcément peu adaptées.

Si l'on met de côté l'incivisme généralisé qui touche à bien d'autres domaines (nuisances, dépôts sauvages de déchets, circulation et stationnement, etc.), le manque de connaissance des règles qui régissent la véloroute y est également pour beaucoup. Un rappel des points de règlement essentiels, à faire connaître autour de vous, n'est pas sans intérêt.



Le domaine public fluvial (DPF)

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public industriel et commercial gestionnaire du domaine public fluvial (DPF) pour le compte de l'Etat. Ce domaine comprend les ouvrages installés en bordure des voies d'eau (acqueducs, siphons, écluses, prises d'eau...) et les chemins dits de « halage » (chemin principal d'une assiette de 8 mètres de large avec les servitudes) et de « contre halage » (sur l'autre rive, avec une assiette plus resserrée de 3 à 4 mètres généralement). Ce domaine prend naissance avec la création des canaux, pour certains depuis des siècles (le canal du Midi date de Louis XIV et son ingénieur Riquet) et, pour celui qui concerne initialement Aveney, depuis la création du canal du Rhin au Rhône en 1808 avec mise en concession en 1835 et une modernisation en 1921.

VNF n'a donc pas besoin d'une véloroute pour assurer la gestion du domaine. Les accès et la desserte des parcelles du DPF existent depuis l'origine du canal. En revanche, le projet d'une véloroute, au début du XXIème siècle, à des fins touristiques et écologiques en bordure de rivière, a besoin du domaine de VNF pour exister. C'est pourquoi une convention dite de « *superposition de gestion* » a été signée en mars 2006 afin que les deux gestionnaires, VNF et le Département du Doubs, puissent utiliser le même support, en

partage de responsabilités, pour développer d'une part les missions de service public de la navigation et d'autre part une politique d'aménagement touristique et de déplacement doux.

L'accès réglementé au DPF

Il est donc entendu que rouler sur la véloroute revient en partie, et c'est le cas à Avanne-Aveney, à utiliser le domaine public fluvial. Et cette utilisation ne se fait pas sans restriction.

Tout d'abord, la convention de superposition de 2006 rappelle que tous les acteurs du service public de navigation (agents du Service de navigation Rhône-Saône et agents VNF) ainsi que les entreprises agissant pour leur compte, notamment pour l'entretien des ouvrages, y conservent un droit d'accès « *à tout temps à tout moment* ».

Le DPF est également accessible aux usagers particuliers et aux occupants, qu'ils soient publics ou privés, qui sont « *titulaires d'un titre d'occupation ou d'un droit d'usage* », tels que les concessionnaires de réseaux, les associations de pêche, les associations sportives comme le SNB ou la ligue de canoë-kayak qui évolue sur le circuit éco-pagayeur d'Avanne-Aveney, mais aussi les habitants de parcelles enclavées par l'ouvrage fluvial.

Ensuite, la vocation de la véloroute réside dans le déplacement en mode doux dit aussi « *en site propre* ». L'article 2 de l'arrêté n°BES/066/09 du 5 juin 2009 et portant réglementation de la circulation sur la véloroute dans le département du Doubs entre Saint-Vit et Allenjoie, est clair : « *la voie est interdite à la circulation des véhicules à moteur* ».

Toute règle supportant des exceptions, l'arrêté signé par le président du conseil départemental tolère la circulation « *à très faible allure (inférieur à 20 km/h)* » :

- des riverains dont la voie constitue l'unique accès aux propriétés,
- des clients, fournisseurs ou salariés motorisés qui se rendent sur leurs lieux d'activités sous réserve que la voie constitue l'unique accès à cette activité,
- des exploitants agricoles sous réserve que la voie constitue l'unique accès à cette activité,
- des utilisateurs privés ou publics dans le cadre de l'entretien des parcelles riveraines et des réseaux constituant l'emprise de la véloroute, sur autorisation spécifique.

Les véhicules d'urgence et de secours s'ajoutent de manière évidente à cette liste.

Informations municipales

Il est bon de rappeler ici que seuls les animaux tenus en laisse sont admis, que la pratique du cheval y est interdite, que le camping, les feux ou dépôts de déchets sauvages sont interdits. Et la baignade de loisir est interdite dans le canal d'Avanne-Aveney en-dehors de la pratique sportive autorisée (paddle, canoë-kayak).

Une autorisation nécessaire

Parfois, la véloroute quitte le domaine fluvial. Dès lors, seul l'arrêté de circulation du président du Département s'applique. Mais lorsqu'il y a superposition, les conducteurs des véhicules à moteur doivent être en possession d'un titre d'occupation domaniale dont la délivrance est exclusivement assurée par VNF.

Dans notre commune, les riverains de la rue du Halage sont identifiés par l'arrêté comme « autres utilisateurs » autorisés à cette utilisation. En revanche, au-delà de la borne située au niveau de la rue des Gigoulettes et jusqu'à la Double-Ecluse (Rancenay), une autorisation de VNF est exigée.

L'autorisation doit être identifiable de l'extérieur du véhicule (gyrophare ou affichage).

Les conflits d'usage

Il résulte de ces dispositions que le maire de la commune n'a aucune compétence liée : ni sur la police de circulation et de stationnement, ni sur l'entretien de la véloroute ou des rives du canal, encore moins sur les investissements nécessaires à la longévité de la véloroute ou à ses enjeux touristiques. L'état de la signalisation verticale et horizontale, de la bande roulante, des équipements communs tels que les tables de pique-nique ou les panneaux touristiques, les litiges qui peuvent en résulter, ne relèvent pas de la compétence du maire qui ne peut que relayer au gestionnaire (Département et VNF) les signalements remontés en mairie.

Sur ce point des conflits d'usage, il paraît maintenant évident que croiser un véhicule motorisé (voiture ou deux-roues) sur la véloroute n'est pas forcément anormal, à la condition exclusive d'une autorisation accordée par l'autorité (Département ou VNF).



A contrario, il faut écarter une ambiguïté répandue : appeler cette infrastructure « véloroute » ne signifie pas qu'elle est réservée aux cyclistes. La volonté politique de ce projet européen (il existe 14 circuits labellisés Eurovéloroute en Europe, la n°6 va de Nantes à Budapest en passant par Avanne-Aveney) est de constituer un itinéraire vert et continu sur plusieurs milliers de kilomètres au bénéfice des modes de déplacements dits « propres » et à partager entre cyclistes non-motorisés, piétons, rollers, PMR, à égalité d'accès.

En revanche, les pratiquants les plus rapides (cyclistes, rollers) doivent ralentir à l'approche des plus lents (piétons, PMR). Les véhicules autorisés doivent s'arrêter au croisement avec des promeneurs ou sportifs non motorisés. Enfin, les usagers de la véloroute doivent céder le passage aux usagers d'une voie routière ouverte à la circulation et placée en intersection.

Quelques chiffres sur la véloroute

Outre l'axe de déplacement entre le domicile et le travail, la véloroute constitue un intérêt touristique et économique non négligeable.

L'EV6 parcourt 47 km dans le Doubs dont 90% en site propre. En 2015, 77 300 passages ont été comptabilisés à Beure. Et le vélo fait partie des rares pratiques touristiques qui se maintiennent toute l'année, quelle que soit la saison : 29% au printemps, 33% l'été, 22% l'automne et 15% l'hiver. Sur le plan national, le chiffre d'affaires de la filière est estimé en 2017 à 2 milliards d'euros pour 16 000 emplois. Sur les territoires, ces retombées sont de l'ordre de 65 à 105 € de dépenses journalières par touriste (contre 54 € pour l'ensemble des touristes). Avec une croissance de 8% en 2017, le tourisme à vélo est une des filières les plus dynamiques du marché français.

Le label « Accueil Vélo » cherche à développer cet atout. Il concerne 3200 prestataires en France dont 2200 hébergeurs et 260 loueurs réparateurs de vélo dont 73% se situent sur les itinéraires Eurovélo. Dans le Grand Besançon, huit structures ont été labellisées (sources : France Vélo tourisme et Grand Besançon Métropole).

Il va de soi qu'un touriste satisfait est un touriste susceptible de revenir, même par d'autres moyens et avec d'autres personnes. Le simple bon sens et le civisme imposent que le partage de la véloroute laisse à tous ses usagers un souvenir agréable, que ce soit pour une promenade, un parcours ou un périple.

Paiement de proximité



Depuis le 28/07/2020 a débuté le dispositif «paiement de proximité». Il permet aux usagers de régler en numéraire les factures émises par les collectivités et établissements publics de santé, leur amendes et leurs impôts en phase amiable de moins de 300 euros chez les buralistes-partenaires agréés qui ont rejoint le dispositif.

Vous trouverez la liste des buralistes sur le site impots.gouv.fr

Fonctionnement du dispositif :

Sur chaque facture concernée par cette prestation sera apposé un datamatrix (QR code) généralement en bas à gauche de l'avis permettant d'identifier l'utilisateur et sa créance. Ce datamatrix est garant de la confidentialité des informations échangées.

Pour régler sa facture, l'utilisateur doit se rendre chez un buraliste agréé et la scanner lui-même. Le buraliste encaisse la somme indiquée par l'utilisateur (montant total ou partiel de la facture), soit en numéraire pour un montant inférieur à 300 euros, soit par carte bancaire (sans limitation de montant). Puis, le buraliste remet au redevable un justificatif de paiement, qui pourra être nominatif si l'utilisateur le demande.

Le paiement est automatiquement pris en compte par les services de la DGFIP le lendemain (si l'utilisateur règle sa facture ou son avis avant 15h30) ou le surlendemain du règlement chez le buraliste (règlement après 15h30).

Envie de rouler en vélo à assistance électrique...

Les transports en mode doux ont actuellement le vent en poupe. Ils ont un double intérêt pour l'environnement et votre santé. Cet engouement reste encore à un prix élevé. Aussi il paraît peut-être intéressant, avant de faire le pas vers un achat, d'essayer ces vélos à assistance électrique (VAE) Actuellement, Ginko propose à l'année une location de 240 euros soit 20 euros par mois pour tout public et seulement 10 euros par mois pour les détenteurs d'une carte d'abonnement Ginko. Une première vague de 50 VAE a été livrée puis une seconde vague de 250 VAE a commencé en septembre. Pour plus de renseignements vous pouvez vous connecter sur: <https://www.macomune.info/ginko-velo-des-velos-electriques-en-location-pour-les-habitants-du-grand-besancon/>

Les abonnements peuvent être couplés avec le tram, le bus et le vélo.

Vous pouvez faire une commande directe pour réserver votre VAE en ligne sur ;

<https://www.ginko.voyages/se-deplacer/velo/ginko-velo/>

Le prix d'achat des vélos Ginko est de 1700 euros à la boutique 28 rue de la République à Besançon

Nous vous souhaitons un bon voyage.



POUR VOYAGER DANS
LE GRAND BESANÇON



Livret de timbres collector

La mairie a fait éditer, en partenariat avec la Poste comme organisme co-financeur, une série de livrets de timbres à l'effigie de la commune. Le stock est potentiellement d'un livret par foyer (870 exemplaires).

Le produit de cette vente sera intégralement reversé à la Fondation du patrimoine dans le cadre de la souscription pour le financement des travaux de l'église.

Ainsi, pour la modique somme de 5 euros par livret, alliez l'utile à l'agréable avec l'achat de ces timbres à tirage unique.



Les livrets de timbres collector sont toujours disponibles en mairie !

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Cartes avantages jeunes 2020-2021



Il reste des cartes avantages jeunes disponibles en mairie.

Présentez-vous en mairie avec :

- La pièce d'identité du demandeur
- Un justificatif de domicile
- Un chèque de 6€ à l'ordre du Trésor Public

Chasse

Pas de chasse sur le territoire le mercredi !

Lors de son assemblée générale 2020 préalable à l'ouverture de la saison de chasse, l'association communale de chasse agréée (ACCA) a décidé d'interdire le mercredi, sur demande du maire, la pratique de la chasse sur tout le territoire d'Avanne-Aveney et tout au long de la saison.



Les activités sportives et de loisirs, notamment celles de l'accueil périscolaire, pourront être exercées sans risque.

Quelques travaux avant la reprise...

ECOLE



Nos agents communaux ont mis à profit les vacances scolaires pour redonner un peu plus de gaieté aux salles de classes des CM1 et CM2, au couloir commun et contribuer ainsi au bien-être de nos écoliers.

Les travaux d'embellissement devraient s'étendre aux autres salles de classes en 2021.



AMUSO



L'association AMUSO jouit également de nouveaux locaux pour l'apprentissage de la musique grâce à la réhabilitation de deux pièces au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie d'Aveney.

La commune continue d'investir pour ses associations.

L'AMUSO, école de musique dite structurante depuis la tutelle du Grand Besançon, occupait les locaux de la cure, face à l'église, pour quelques enseignements (piano, guitare, batterie), les autres étant dispensés à Velotte ou encore Montrapon. Il n'a échappé à personne que la vétusté de ces locaux ne permettait plus de recevoir dignement élèves et profs de musique. La rénovation nécessaire étant très importante, une réflexion engagée pendant le précédent mandat a permis de développer une solution rapide consistant à libérer les deux salles de la rue Paillard, dites de l'ancienne mairie d'Aveney. Servant de lieux de stockage pour divers matériels n'appartenant pas à la commune, ces petits espaces de 25 m² et 20 m² ont été libérés, nettoyés, rafraîchis par les agents communaux et donnent aujourd'hui pleinement satisfaction à l'AMUSO, qui y reçoit des élèves individuellement. Mais cette nouvelle vie donnée aux locaux doit se faire dans le respect du voisinage direct habitué au calme d'une impasse qui n'est plus fréquentée depuis 20 ans.



Conseil de Développement Participatif d'Avanne-Aveney (CDPAA)

Bien que n'en ayant pas l'obligation légale, la municipalité d'Avanne-Aveney a décidé de créer un Conseil de Développement Participatif.

De quoi s'agit-il ?

Le Conseil de Développement participatif (CDPAA) est l'instance de démocratie participative de la commune d'Avanne-Aveney.

Composé d'habitants, il enrichit la connaissance des élus sur les réalités vécues et ressenties des habitants. Grâce aux échanges entre ses membres, il suggère des évolutions ou actions pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Un CDP constitue un lieu intéressant d'échanges et de réflexion sur les projets d'avenir, pour l'aide à la décision.

Il anime le débat public, crée un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs d'opinions, de formation, de profession et d'engagements divers, sur des questions d'intérêt commun et joue un rôle d'éclaireur et de lanceur d'alerte.

Il se saisit de l'expertise présente sur le territoire pour alimenter et enrichir les projets et propositions.

Il partage et diffuse des connaissances sur les questions communales et remplit une mission d'éducation populaire.

Il anime des réseaux d'acteurs et valorise les initiatives et les projets citoyens.

Il est à l'écoute du territoire et des attentes de ses habitants pour percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales.

Il porte des actions et des expérimentations qui peuvent être reprises et pérennisées par d'autres.

Le CDPAA œuvre à titre citoyen et bénévole.

Qui en sont les membres ?

L'ensemble des élus municipaux

Mme Florence BELLEC – rue des Pervenches

M. Philippe BINDER – rue de l'Église

M. Pierre CUXAC – rue du Halage

M. Bernard DELOULE – rue du Halage

M. Gilbert GUERIN – rue des Combots

M. Thierry GUILLOT – rue St-Vincent

M. René MARTIN – rue de Chenoz

M. Julien VALLOT – rue des Pervenches

M. Henri VAUCHY – rue des Graviers

Quel sera son mode de fonctionnement ?

Une réunion avec le conseil municipal tous les trimestres.

Une réunion entre membres du CDPAA environ une semaine auparavant (ou deux), pour préparer la réunion avec le conseil municipal ;

Des échanges par mail, entre les réunions, en s'astreignant à une certaine discipline ;
Chaque sujet est porté par un référent ;
Les décisions sont prises à la majorité des inscrits
Le secrétariat de séance est tournant.

Sujets retenus pour le moment :

Nouveau cimetière, et salle polyvalente, demandé par l'équipe municipale

Patrimoine d'Avanne-Aveney :

référent Henri VAUCHY

- Permettre aux habitants de mieux connaître le village : son histoire, sa géographie, sa géologie, l'influence de son positionnement dans la métropole, ses spécificités ;
- Eclairer les décideurs de GBM à la lumière de ces spécificités ;
- Emettre des avis sur la réfection de l'église, en cours.

Mobilité :

référent Philippe BINDER

- Transport en commun ;
- Intermodalité ;
- Modes doux ;
- Schéma directeur cyclable du Grand Besançon (GBM) ;
- En lien avec le sujet suivant : circulation dans la commune, en particulier le vallon.

Urbanisme :

référent Bernard DELOULE

- PLU intercommunal ;
- Urbanisme futur ;
- Habitat intergénérationnel.

Communication :

référents Thierry GUILLOT et Julien VALLOT

- Communication entre le CDPAA et les citoyens ;
- Rédaction d'articles pour le bulletin municipal ;
- Proposition de documents et de liens pour le site communal ;
- Outils de communication entre la municipalité et les citoyens.

Espaces verts de la commune :

référent René MARTIN

- Entretien des espaces verts de la commune ;
- Dépôts sauvages sur terrains privés.

N'hésitez pas à contacter le CDPAA, à l'adresse suivante :

cdpaa@avanne-aveney.com



Lieutenant Agathe VARINEUR: « la relation de proximité avec les élus est primordiale »

Qu'est ce qui a motivé votre choix pour la gendarmerie ?

Mes parents sont fonctionnaires, je ne suis pas née dans un milieu militaire, c'est donc tardivement et au cours de mes études supérieures que j'ai fait le choix de devenir officier de gendarmerie. J'ai commencé en fac de droit, puis je me suis spécialisée au fur et à mesure en droit pénal, en criminologie et en stratégie de la sécurité. Pendant mon cursus universitaire, j'ai eu l'opportunité de faire de nombreux stages en juridictions (tribunal de grande instance, cour d'appel, cour d'assises), en cabinet d'avocat et à la direction de la coopération sécurité défense, mais je n'étais jamais complètement satisfaite. Ces expériences m'ont permis d'affiner mes choix et de m'intéresser plus particulièrement aux métiers de la sécurité. J'ai alors fait des stages en brigade, au groupement de gendarmerie départementale du Val d'Oise et à la sous-direction de l'anticipation opérationnelle à la direction générale de la gendarmerie nationale. J'ai tout de suite accroché à la fois avec la diversité propre à notre métier, la spécificité militaire, et la richesse de cette institution qui n'est autre qu'une grande famille. J'ai passé le concours externe universitaire d'officier de gendarmerie et j'ai eu le privilège d'intégrer la promotion colonel Beltrame (2017-2019).

Exercez-vous votre métier de manières différentes selon les territoires que vous avez connus ?

À l'issue de mes deux ans de formation à l'école des officiers de la gendarmerie nationale à Melun, j'ai eu l'honneur de choisir comme premier poste celui de commandant de la communauté de brigades de BESANCON-TARRAGNOZ. Le territoire dont nous avons la charge est vaste puisqu'il couvre 30 000 ha pour 22 communes. Notre circonscription est très intéressante et particulièrement riche. Elle nous permet tout à la fois d'exercer nos prérogatives dans la zone péri-urbaine de Besançon et dans la campagne bisontine, avec des problématiques bien distinctes. Cette dualité de territoire ainsi que les nombreux sites stratégiques (commerces, aéroport, sites touristiques, sites sensibles) dont nous avons la charge permettent d'assurer aux gendarmes un large spectre missionnel. Notre priorité est d'assurer la sécurité publique sur l'ensemble de nos communes, tout en privilégiant le contact avec les élus et la population.

Comment évaluez-vous votre relation aux élus ? En quoi les maires peuvent constituer un soutien à votre travail ?

La relation de la gendarmerie avec les élus est primordiale. À mon arrivée à la brigade j'ai pris soin de me déplacer dans toutes les mairies pour rencontrer personnellement les maires des 22 communes de notre circonscription. De plus, chaque maire bénéficie d'un correspondant privilégié, un gendarme référent, à la brigade connaissant précisément les caractéristiques de la commune et étant en mesure d'apporter des réponses adaptées. Il

est indispensable pour nous de travailler en étroite collaboration avec les maires de nos communes car ils sont une importante source de renseignements et cela permet de favoriser le contact et la proximité. Il existe également des actions communes mairie/gendarmerie comme le dispositif de participation citoyenne, qui placé sous l'égide des maires, et encadré par la signature d'un protocole avec la gendarmerie, permet de sensibiliser les citoyens aux postures de vigilance et aux gestes de prévention. Enfin, les maires ont la charge d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques dans leurs communes. C'est donc avec leur concours que nous pouvons organiser des contrôles efficaces autant en police de la route qu'en enquête judiciaire.

Plusieurs officiers féminins ont été nommés dans le secteur bisontin. Diriez-vous que les métiers liés aux forces de l'ordre attirent de plus en plus de femmes ? Pourquoi ?

Effectivement, nous sommes désormais 3 officiers féminins dans le secteur bisontin dont le chef d'escadron WILMOT qui commande la compagnie de gendarmerie départementale de Besançon.

La gendarmerie nationale a ouvert ses rangs aux femmes sous-officiers dès 1982 et en 1987 pour les officiers. Actuellement, la gendarmerie est une institution militaire plutôt bien féminisée puisqu'elle compte quasiment 20 % de femmes parmi ses effectifs. Au sein de la COB de Besançon-Tarragnoz nous sommes 5 femmes pour un effectif total de 25.

D'une certaine manière oui, les métiers liés aux forces de l'ordre attirent de plus en plus de femmes, mais ça reste un métier difficile qu'on choisit par passion ou par vocation. Ces dernières années la gendarmerie communique beaucoup sur le sujet, d'autant plus que les premières femmes entrées en gendarmerie occupent désormais des postes importants. La gendarmerie a su s'adapter à l'évolution de notre société et aujourd'hui un homme ou une femme gendarme est avant tout un soldat de la loi.



Modification du PLU

Une procédure de modification simplifiée n°1 au plan local d'urbanisme (PLU) est engagée en vue de classer en zone UB les parcelles cadastrées AH 236, 237 et 238, et de créer un emplacement réservé pour une aire de retournement destinée à la collecte des déchets rue de la Pommeraie.

Le dossier est consultable en mairie jusqu'au 6 janvier 2021, ou de manière dématérialisée sur www.registre-dematerialise.fr. Des observations peuvent être apposées sur le registre prévu à cet effet.

Repas des aînés

La situation sanitaire actuelle liée à la COVID 19 et les mesures prises par le gouvernement nous contraignent à annuler le traditionnel repas de l'amitié offert aux aînés du village.

Cette décision n'est pas prise de gaieté de cœur et nous espérons tous vous retrouver en 2022.

En attendant, prenez soin de vous !

La distribution de colis aux plus de 80 ans se fera dans le courant du mois de janvier 2021 dans le respect des gestes barrières.

Animation de Noël et Vœux du maire

Nous sommes dans l'obligation également d'annuler les traditionnels moments de convivialité que représentent l'animation de Noël et la cérémonie des vœux du maire, dans le respect du protocole sanitaire.



Nous espérons pouvoir se retrouver l'année prochaine.

NOËL solidaire

Jouets collectés au profit des Restaurants du cœur

Collecte de jouets du 01 au 24 décembre au secrétariat de mairie

Venez déposer les jouets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité. Ils feront le bonheur d'enfants dans le besoin.

Imprimé par nos soins - ne jeter pas sur la voie publique

* Merci de déposer vos dons dans des sacs !

Nouvelles Activités économiques

Psychologue clinicienne et Thérapeute



Justine Clerc
 Psychologue Clinicienne
 Thérapeute EMDR
 29 rue de l'Église
 25720 Avanne-Aveney
 06-30-03-24-93
 justine@psychologue-emdr-besancon.fr
 http://psychologue-emdr-besancon.fr

Justine CLERC, psychologue clinicienne et thérapeute EMDR (Eye Movement Desensibilization and Reprocessing) s'installe au sein de la maison médicale d'Avanne-Aveney au 29 rue de l'Eglise.

Elle reçoit enfants, adolescents et adultes pour des consultations individuelles. Elle propose également des séances individuelles d'EMDR dans le cadre de trouble du stress post-traumatique.

Consultations le samedi toute la journée au 06 30 03 24 93

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter son site internet :

<http://psychologue-emdr-besancon.fr>



Menuisier



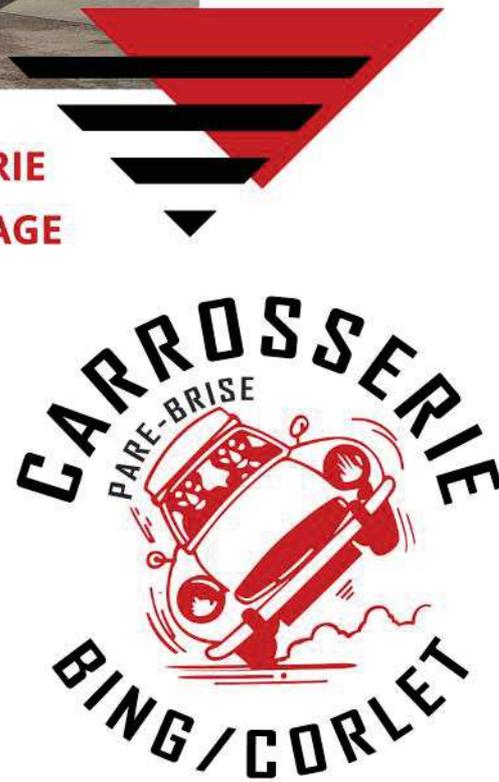
Florent MARTIN gérant de la société "MT2M", a son atelier rue Saint Vincent dans l'ancien hangar de la pépinière Bourdon, direction Rancenay. Ce menuisier ébéniste qui a plus de 15 ans d'expérience est venu s'installer sur la commune d'Avanne-Aveney en janvier 2020. Il est spécialisé, entre autres, dans la rénovation de bâtiments historiques.





CHOISIR LIBREMENT
VOTRE CARROSSIER-RÉPARATEUR,
C'EST VOTRE DROIT !

RÉPARATION CARROSSERIE
et **REPLACEMENT VITRAGE**



Réparations
toutes marques

Prêt gratuit
de véhicules

CARROSSERIE
BING-CORLET

Lieu-dit **la Belle Étoile**
25720 Avanne Aveney

Franchise réduite ou offerte sur pare-brise

Sachez que pour les assurances pour
lesquelles nous ne sommes pas agréés, il ne
vous sera demandé **aucune avance**.

Conception : Agence Révélateur - www.reveleateur.fr | 03 81 84 16 35



03 81 51 23 81

www.carrosserie-bing-peinture.fr



GARAGE CLAUSESE

La Belle Etoile
25720 AVANNE-AVENEY
03 81 52 75 69
Eurl.clausese@orange.fr



Réparation toutes marques

Prêt de véhicule de courtoisie

Pierre, Laura, Sylvain et Marceau

Vous accueillent du lundi au vendredi

De 7h45 à 12h et de 13h45 à 18h





Atelier Théâtre à Avanne-Aveney



Le théâtre du Martin Pêcheur vous propose de pratiquer le jeu, le clown et l'improvisation.

Ces séances sont co-dirigées par Pauline Poignand et Julien Daroles, ouvertes à tous de 7 à 107 ans, débutants ou non.

«Avec ou sans texte nous cherchons à créer un groupe , une troupe où le travail sera collectif et s'élaborera avec exigence dans la joie et la bienveillance ...

Nous sommes transdisciplinaires : théâtre de plateau, de rue, de forum, musique, art plastiques, documentaire et vidéo».



Pour plus de renseignements contacter
Pauline Poignand au 06 30 03 87 18
ou Sylvia Essert au 06 85 85 92 52



Vacances de logements

Suite à de nombreuses demandes, un tableau d'affichage exclusivement réservé aux annonces immobilières de la commune a été installé dans le hall d'entrée de la mairie.

Si vous êtes propriétaire d'un bien que vous mettez en location, pensez à vous signaler en mairie.

Merci de nous communiquer la liste de vos locataires en nous indiquant:

Nom / Prénom propriétaire :.....

ou agence immobilière en gestion de bien:.....

Nom/ Prénom Locataire.....

Adresse:.....

Date d'arrivée:.....

Tel : 03 81 41 11 30
Mail : mairie@avanne-aveney.com

Pot de départ Mme TOCH

Mme Toch n'est pas prête d'oublier son départ en retraite ! Il devait se dérouler le 1^{er} avril dernier mais en plein confinement, non seulement il a été décalé à la rentrée, sans réelle visibilité, mais en plus, Mme Toch a été sollicitée pour une mission de renfort sur les tâches d'hygiène et d'entretien au groupe scolaire.

Enfin, le 9 septembre, un temps de remerciements a été consacré à Mme Toch pour les services rendus depuis 20 ans à la collectivité et surtout aux enfants comme accompagnatrice dans le bus de ramassage scolaire. Fine cuisinière, Mme Toch avait préparé quelques spécialités de son pays d'origine, le Cambodge, qui ont donné une saveur exotique à ce pot de départ. Les élèves du groupe scolaire ne perdront pas leurs repères le temps du ramassage puisque Mme Toch bénéficie encore quelques temps d'un cumul emploi-retraite en acceptant de continuer ses tournées dans le bus d'Aveney. Nous lui souhaitons une bonne retraite.



Confection masques

Bien porter le masque



MERCI !

Recensement Citoyen



Pour qui ?

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Comment ?

Le recensement s'effectue à la mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire.

Pourquoi ?

Le recensement permet à l'administration de :

- Convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- L'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Ensuite ?

4 mois après s'être fait recenser, il est particulièrement utile au jeune de créer un compte sur www.majdc.fr, afin de télécharger sa convocation, changer la date de sa JDC lorsque celle-ci ne convient pas, localiser le lieu de la JDC et obtenir une attestation de participation.

Les pièces à fournir :

- Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Le livret de famille

- Environ 1 an après le recensement, le jeune sera convié à effectuer sa JDC.
- A l'issue de cette journée, il recevra un certificat individuel de participation, qui lui sera réclamé lors de toute inscription à un examen (CAP, BEP, baccalauréat...) ou concours (accès aux grandes écoles, à la fonction publique) soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'à l'examen du permis de conduire.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

JDC
OBJECTIF CITOYEN
 LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
 DES ANCIENS COMBATTANTS

SGA
 DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Proposition de texte qui présente l'enquête :

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Toutes les personnes de 15 ans ou plus de ces logements sont interrogées six trimestres consécutifs : les premières et dernières interrogations se font par visite au domicile des enquêtés, les interrogations intermédiaires par téléphone. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Une enquêtrice, Madame COLIN M. de l'Insee, prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés entre le 28/12/20 et le 23/01/21. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

ENQUÊTE





7 FACE AUX VOLS : RÈGLES D'OR POUR PROTÉGER VOS BIENS

1 Automobilistes, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants. Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction. **Ne tentez pas les voleurs** en laissant des sacs, des portefeuilles ou des objets de valeur (GPS, caméscopes, téléphones...) apparents dans l'habitacle.

2 Cyclistes, si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un anti-vol efficace.

3 En toutes circonstances, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille.

4 A votre domicile, même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clés les accès (notamment la nuit). Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte. Ne cachez pas vos clés sous le paillason, sous un pot de fleur... mais conservez les toujours sur vous. Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs qui sous différents prétextes chercheraient à s'introduire chez vous. Ne pas laisser de message d'absence sur la messagerie téléphonique.

5 A toute heure du jour ou de la nuit, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraîtraient suspects en **composant le 17** sur votre téléphone. Si vous êtes témoin d'un vol ou de manoeuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (numéro d'immatriculation, marque et type du véhicule, signalement et tenue vestimentaire des auteurs...). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

6 Faites des photographies de vos objets de valeurs, relevez les numéros de série. En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

7 Enfin, si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en **composant le 17**.

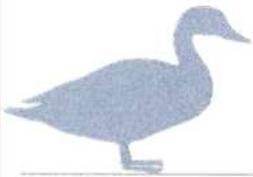


En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Prévention



On gagne tous à mieux trier !!

Depuis le confinement, le SYBERT constate une recrudescence des erreurs de tri des déchets. C'est pourquoi, en novembre 2020 puis en janvier 2021, le SYBERT et ses adhérents lancent une grande campagne de communication dont le leitmotiv est : « On gagne tous à mieux trier ». Celle-ci, en plus de rappeler les bons gestes à adopter en matière de tri, met l'accent sur la dimension citoyenne et collective de cette démarche.

Focus sur les erreurs de tri les plus récurrentes

Cette vaste campagne de communication portera sur trois erreurs. Si celles-ci sont les plus fréquentes, ce sont aussi celles qui ont un impact le plus négatif au niveau écologique, sanitaire, financier et environnemental.

Voici les trois messages sur lesquels le SYBERT et ses adhérents vont communiquer :

- les emballages doivent être jetés en vrac et non imbriqués dans la poubelle jaune ;
- les masques vont dans la poubelle grise, dans un sac fermé, avec les déchets ménagers ;
- les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans le bac gris et non dans le bac jaune.

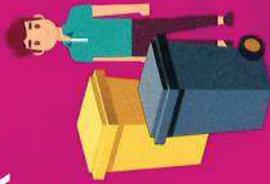


2021
secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVANNE)*, MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVANNE) : rues situées rive droite du Doubs dans le sens Besançon-Dole

Trier mieux
pour
recycler
plus !



Chez vous,
tous les emballages et
tous les papiers se trient.

Sortez votre bac
pour 4h30

Ne vous fiez pas aux habitudes :
les horaires de passage des camions
peuvent varier dans votre commune.

www.grandbesancon.fr

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

☎ 03 81 41 55 35

COLLECTE LE VENDREDI

Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

CHAQUE SEMAINE

DÉCHETS RÉSIDUELS



TOUTES LES SEMAINES

2 SEMAINES



DÉCHETS RECYCLABLES

semaines impaires

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	1 L 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28	5 L 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	9 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	février S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	18 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30
1 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	10 L 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	14 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	19 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	21 février S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	22 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30
2 L 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	6 L 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	15 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	20 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	24 février S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	24 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30
3 L 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	7 L 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	16 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	25 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	25 février S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	25 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30
4 L 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	8 L 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31	20 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	26 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	26 février S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	26 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

2021
secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVANNE),
MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVANNE) : rues situées rive droite du Doubs dans le sens Besançon-Dole

COLLECTE LE VENDREDI
Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

CHAQUE SEMAINE
DÉCHETS RÉSIDUELS

TOUTES LES 2 SEMAINES
DÉCHETS RECYCLABLES

Semaines
impaires

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Mois	Jour	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
JUILLET	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	V	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
	S	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				
	D	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
	L	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
	M	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							
	J	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31								
AOÛT	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	V	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
	S	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				
	D	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
	L	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
	M	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							
	J	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31								
SEPTEMBRE	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
	V	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
	S	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30					
	D	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						
	L	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30							
	M	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30								
	J	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30									
OCTOBRE	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	V	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
	S	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30					
	D	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						
	L	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30							
	M	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30								
	J	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30									
NOVEMBRE	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
	V	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
	S	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30					
	D	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						
	L	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30							
	M	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30								
	J	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30									
DÉCEMBRE	J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	V	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
	S	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30					
	D	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						
	L	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30							
	M	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30								
	J	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30									



SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

© Création Agence RHODOSIGNE • Photos : CITEO

CHEVOURS, TOUTES LES
EMBALLAGES
ET TOUTES LES PAPIERS
SE TRIENT

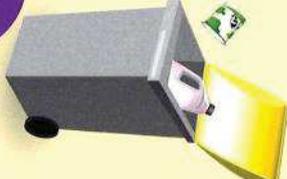


LES EMBALLAGES
EN VERRE
dans le conteneur
à verre



dans le bac de tri
BIEN VIDER
inutile de laver

AVEC ou sans BOUCHON
APPLATIR les bouteilles
plastiques
Ne PAS EMBOLTER



BIEN
VIDER
inutile de
laver

AVEC
ou sans
BOUCHON

EN VRAC
pas dans
un sac

PAS
D'OBJETS
que des
emballages

LES TEXTILES,
CHAUSSURES,
MAROQUINERIE
dans la borne
textiles



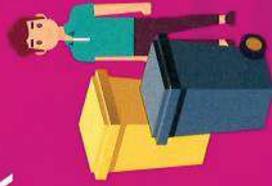
LES

2021
secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY)*, BEURE, GRANDFONTAINE

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY) : rues situées rive gauche du Doubs dans le sens Besançon-Dole

Trier mieux
pour
recycler
plus !



Chez vous,
tous les emballages et
tous les papiers se trient.

Sortez votre bac
pour 4h30

Ne vous fiez pas aux habitudes :
les horaires de passage des camions
peuvent varier dans votre commune.

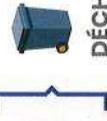
www.grandbesancon.fr

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

☎ 03 81 41 55 35

COLLECTE LE VENDREDI

Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30



CHAQUE SEMAINE
DÉCHETS RÉSIDUELS



TOUTES LES 2 SEMAINES
DÉCHETS RECYCLABLES

Semaines paires

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	1 L 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28	5 L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31	9 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30	février S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	18 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30
22 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	23 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	24 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	25 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	26 M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30	

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

2021
secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY)*, BEURE, GRANDFONTAINE

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY) : rues situées rive gauche du Doubs dans le sens Besançon-Dole

COLLECTE LE VENDREDI
Décidée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

CHAQUE SEMAINE
Déchets Résiduels

TOUTES LES 2 SEMAINES
Déchets Recyclables

Semaines paires

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
J 1	2	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	J 1	M 1	J 1	M 1	J 1
V 2	3	L 2	J 2	S 2	D 2	M 2	M 2	J 2	J 2	V 2	V 2
S 3	4	M 3	M 3	D 3	L 3	J 3	J 3	M 3	S 3	D 3	S 3
D 4	5	M 4	S 4	L 4	M 4	V 4	V 4	D 4	L 4	M 4	D 4
L 5	6	J 5	D 5	M 5	J 5	S 5	S 5	M 5	J 5	M 5	L 5
M 6	7	V 6	L 6	D 6	M 6	J 6	J 6	D 6	L 6	M 6	M 6
M 7	8	S 7	M 7	V 7	J 7	S 7	V 7	M 7	M 7	J 7	J 7
J 8	9	D 8	M 8	L 8	M 8	J 8	V 8	D 8	L 8	M 8	M 8
V 9	10	L 9	M 8	S 9	M 9	M 9	J 9	J 9	M 9	J 9	V 9
S 10	11	M 10	S 10	D 10	L 10	M 10	V 10	V 10	J 10	M 10	D 10
D 11	12	M 11	D 11	L 11	M 11	S 11	M 11	S 11	D 11	L 11	S 11
L 12	13	J 12	L 12	M 12	J 12	V 12	V 12	M 12	J 12	M 12	D 12
M 13	14	V 13	M 13	D 13	M 13	J 13	J 13	D 13	L 13	M 13	M 13
M 14	15	S 14	M 14	L 14	M 14	V 14	V 14	M 14	M 14	J 14	J 14
J 15	16	D 15	M 15	S 15	M 15	J 15	J 15	D 15	L 15	M 15	V 15
V 16	17	L 16	M 15	D 16	M 16	J 16	V 16	M 16	M 16	J 16	D 16
S 17	18	M 17	S 17	L 17	M 17	V 17	V 17	D 17	L 17	M 17	S 17
D 18	19	M 18	M 18	D 18	M 18	J 18	J 18	M 18	M 18	J 18	D 18
L 19	20	V 19	S 19	L 19	M 19	V 19	V 19	D 19	L 19	M 19	S 19
M 20	21	S 20	M 20	M 20	J 20	S 20	M 20	S 20	D 20	L 20	D 20
M 21	22	D 21	M 21	L 21	M 21	J 21	V 21	M 21	M 21	J 21	M 21
J 22	23	M 22	S 22	D 22	M 22	V 22	V 22	D 22	L 22	M 22	D 22
V 23	24	L 23	M 23	S 23	M 23	J 23	J 23	M 23	M 23	J 23	S 23
S 24	25	M 24	M 24	D 24	M 24	V 24	V 24	D 24	L 24	M 24	D 24
D 25	26	M 25	S 25	L 25	M 25	J 25	J 25	M 25	M 25	J 25	S 25
L 26	27	J 26	M 26	M 26	M 26	V 26	V 26	D 26	L 26	M 26	D 26
M 27	28	V 27	M 27	D 27	M 27	J 27	J 27	M 27	M 27	J 27	S 27
M 28	29	S 28	M 28	L 28	M 28	V 28	V 28	D 28	L 28	M 28	D 28
J 29	30	D 29	M 29	M 29	M 29	J 29	J 29	M 29	M 29	J 29	S 29
V 30	31	L 30	S 30	D 30	M 30	V 30	V 30	D 30	L 30	M 30	D 30
S 31		M 31	D 31	M 31	M 31	J 31	J 31	M 31	M 31	J 31	S 31



SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

© Création Agence RHODOSIGNE • Photos : CITEO

CHEZ VOUS, TOUTS LES EMBALLAGES ET TOUTS LES PAPIERS SE TRIENT

LES EMBALLAGES EN VERRE
dans le conteneur à verre

BIEN VIDER inutile de laver

- AVEC Bouchon
- EN VRAC pas dans un sac
- PAS D'OBJETS que des emballages

LES TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE
dans la borne textiles

LES BIODÉCHETS
dans le composteur

SAUF restes de viandes, os, litières...

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
dans le bac gris

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

EMBALLAGES EN CARTON

PAPIERS

EMBALLAGES PLASTIQUES

dans le bac de tri

BIEN VIDER inutile de laver

AVEC ou sans BOUCHON

APLATTIR les bouteilles plastiques

Ne PAS EMBOLTER

LES DÉCHETS EN VERRE

UNE MATINEE AVEC LE CENTRE DE LOISIRS

(Histoire et patrimoine local)



Ce matin, avec Pascal, nous allons visiter le centre de notre village. Tu viens avec nous Cyril? Non mais Françoise et Edo vous accompagnent. Bonjour les enfants. Je suis Pascal, le président d'AVALFORT. Nous allons explorer le cœur d'Avanne.



Il y a 150 ans, Napoléon III notre empereur, déclarait la guerre à la Prusse; Les allemands ont envahit le nord et l'Est de la France et annexés l'Alsace et la Moselle. Nous avons vu cette belle exposition, à la mairie.



Autrefois, ici, c'était la mairie école avec garçons et filles séparés.

Vous avez remarqué comme votre église a un joli clocher en zinc. il a 3 horloges (il n'y a d'horloge côté Aveney car les habitants n'ont pas voulu payer leur part). voyez les heures sont inscrites en chiffres romain. Vous connaissez? Oui, on a vu en classe I = 1, V = 5, X = 10. 4 est inscrit avec 4I, écriture spéciale horlogers pour faire 3 groupes de 4: 4 avec I, 4 avec V, 4 avec X. C'est beaucoup plus joli.



Sur notre nouveau monument aux Morts, en marbre noir, sont inscrits tous nos soldats morts pour la France (en Cochinchine, lors des 3 guerres contre les allemands, en Indochine et Algérie. Ils ont été courageux!



Une plaque rappelle l'arrivée des américains le 4 septembre 1944, par le pont Bleu, pour libérer notre région.

Près de la rivière, le saule tricentenaire est remarquable, avec ses 3 gros troncs. On en a fait le tour: nous étions 14.



Un grand merci pour cette visite fort instructive. Au revoir!



Le moulin d'Avanne fabrique des aliments pour le bétail.

Le service animation et les accueils de loisirs au village

La commune d'Avanne-Aveney pilote en régie directe l'ensemble des **Accueils Collectifs de Mineurs**. L'association Professionsport Loisirs 25 reste un partenaire efficace et réactif dans la mise à disposition de personnel qualifié pour rester en conformité lors des différents accueils.

Un accueil périscolaire pour les enfants de 3/11 ans

NOUVEAU

Un accueil le mercredi à la journée de 7h30 à 17h30 avec repas



Les enfants de l'école
maternelle et
élémentaire au
restaurant scolaire
(1^{er} service)

De la bonne utilisation des services périscolaires

Chaque année avec les **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** les mardis et jeudis, le nombre d'enfants accueillis augmentent sur le temps du midi.

Nous vous demandons, d'être vigilant et de bien respecter **le délai des 4 jours** pour la réservation de ce service. L'équipe d'animation vous remercie d'avance pour votre bienveillance.



Un accueil de loisirs pour les 3/5 ans et les 6/11ans :

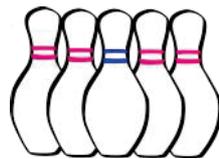
Calendrier des dates et périodes pour les ALSH « centre de loisirs » 2021:

VACANCES DE FEVRIER (1 semaine)	VACANCES DE PÂQUES (1 semaine)	VACANCES D'ETE JUILLET (2 semaines)	VACANCES D'ETE AOÛT (2 semaines)	VACANCES DE LA TOUSSAINT (1 semaine)
du lundi 8 février au vendredi 12 février	du mardi 12 avril au vendredi 16 avril	du mercredi 7 juillet au vendredi 23 juillet	du lundi 16 août au vendredi 27 août	du lundi 18 octobre au vendredi 22 octobre

Pendant les vacances de la Toussaint du 19 au 23 octobre 2020, 33 enfants du village ont participé à l'accueil de loisirs proposé par l'équipe d'animation sur le thème de la fête d'Halloween et de l'automne. Une décoration du lieu d'accueil a permis aux enfants d'oublier le contexte scolaire et de se projeter dans le monde fantastique des sorcières et des fantômes.

L'équipe d'animation a amené les petits au Funky Parc de Chateaufarine.

Les grands ont pu s'adonner aux joies de la glisse à la patinoire Lafayette, et jouer au Bowling au Factory Games de Besançon.





Salle des jeunes

Un accueil de jeunes pour les adolescents de 12/14 ans

L'objectif de cette initiative est de permettre, aux jeunes de se rencontrer, de se retrouver entre amis, pour imaginer et prévoir des actions collectives durant leur « temps libre » (sorties, soirées, découverte d'activités sportives ou culturelles, mini camps, séjour...).

Une salle d'accueil aménagée et adaptée aux adolescents est mise à disposition. Elle est située derrière la salle polyvalente.

Nouveaux horaires d'ouverture :

le mercredi de 14h00 à 17h00 **dès l'âge de 11 ans**

le vendredi de 20h00 à 21h30

Les séjours vacances

Cet été la commune a offert la possibilité à 14 adolescents du village de partir en séjour du 20 au 25 juillet sur la base nautique de BELLECIN à Orgelet dans le Jura. Les jeunes ont pu découvrir des activités aquatiques telles que la planche à voile, le catamaran, l'aviron, et le ski nautique.

En milieu de semaine, l'équipe d'animation a proposé une course d'orientation dans la forêt communale d'Orgelet. Pendant les temps libres, les enfants ont pu se rafraîchir et s'adonner à la joie de la baignade dans le majestueux lac de Vouglans.

Pour clôturer le séjour, la dernière veillée était réservée à la traditionnelle BOUM « soirée déguisée » pour immortaliser la semaine vécue par le groupe.

Une vague de sensations pour les 14 ados et l'équipe encadrante qui ont partagé des moments privilégiés dans un cadre naturel exceptionnel.



Animation : Edvard KANTUROV ; Justine CAMMARATA

Mail : salledesjeunes@avanne-aveney.com

Direction et coordination : Cyril GAGLIONE

Tel mairie : 03 81 41 11 36

Tel portable : 06 88 22 88 70

Mail : animation@avanne-aveney.com

Séjour SKI



Un chalet fonctionnel à deux pas de la station familiale d'Hirmentaz !

POLE Montagne

Le chalet du
FLORIMONT

Hirmentaz – Bellevaux



Séjour ski du dimanche 7 février au vendredi 12 février

Dossier à retirer en mairie à partir du 15 décembre



Commémoration Valmy



Comme chaque année, le samedi 26 septembre les élus de la commune se sont rendus au rocher de Valmy pour une cérémonie en l'hommage des fusillés et des déportés des groupes de résistants Guy Mocquet et Marius Vallet. Ceux-ci ont été fusillés le 26 septembre 1943 à la citadelle de Besançon.

Le groupe Guy Mocquet, dirigé par Marcel Simon était constitué de jeunes hommes de Larnod d'Avanne-Aveney et des environs. Constitué dès juin 1940, il prit le nom de « Guy Mocquet », en février 1943, en l'honneur du jeune lycéen fusillé par l'occupant allemand le 22 octobre 1941 au camp de Châteaubriant. Le groupe a été à l'origine de plusieurs coups de main contre l'occupant jusqu'à sa dissolution en juillet 1943 après l'arrestation de 18 de ses 31 membres entre les 1er et 6 juillet. Douze d'entre eux furent fusillés à la citadelle de Besançon le dimanche 26 septembre 1943, en même temps que quatre autres appartenant au groupe Marius Vallet, soit seize personnes par groupes de quatre. Sept autres membres connurent la déportation; trois ont survécu Parmi la trentaine d'attentats dont les membres du groupe furent accusés figurent des destructions d'écluses, de voies ferrées, de pylônes électriques, deux tentatives de pénétration dans le fort de Montfaucon pour dérober des explosifs, des vols de tickets d'alimentation et l'attaque d'un commissaire des douanes qui succombera à ses blessures.



11 novembre



11 Novembre 2020, journée nationale: Commémoration de la Victoire et de la Paix; Hommage à tous les morts pour la France

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie du 11 novembre 2020 s'est déroulée en mode très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, une gerbe a été déposée au monument aux morts. Cette cérémonie n'était pas ouverte au public.

Dès 9h30, au pied de la mairie de Rancenay, Madame DUSSAUCY nouvelle édile du village en présence des porte-drapeaux, du président des anciens combattants et des élus des deux villages a effectué sa première commémoration avec un dépôt de gerbe au pied de la stèle communale.

A 11 h, c'est en présence de la capitaine DANEZ, commandant du 1^{er} Régiment de transmissions de la 1ere division de Besançon, de deux élus, des porte-drapeaux, messieurs MARCON Michel et HANSMANNEL Marc, de Monsieur PHILIPPE président de l'association des anciens combattants du village que pour la première fois en tant que maire, Madame BERNABEU a procédé à son tour au dépôt de gerbe au pied du monument aux morts, puis après, avoir lu le discours de madame Geneviève DARRIEUSSECQ ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, elle a rendu hommage à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui.



Le Trail des forts face à son plus grand défi



Il a fallu un protocole sanitaire des plus rigoureux et la garantie d'un respect des plus stricts pour que le préfet accepte le maintien de l'organisation de la plus grande course nature du grand Est : le Trail des forts du Grand Besançon. Grâce à une expérience qui a fait ses preuves, grâce au sérieux des organisateurs de l'ASTB qui a permis aux 16 éditions de se tenir sans accident majeur, grâce à l'armée de 300 bénévoles qui œuvrent chaque année pour canaliser le flot de milliers de marcheurs et coureurs, le crise sanitaire n'a pas eu raison du 17ème Trail des forts. Cette année encore, la course élite de 53 km passait par Avanne-Aveney pour le ravitaillement et le relais de la formule duo. Loïc Leroy, responsable de l'ASTB sur le secteur, se félicite d'une équipe locale de bénévoles aux effectifs encore plus nombreux que les autres années, comme si elle voulait montrer que le sport et la vie

sociale continuent malgré la crise sanitaire. Deux agents communaux, Isabelle et Farid, ont répondu parfaitement à toutes les attentes pour que le passage à la mi-course soit logistiquement exemplaire. Pour la première fois, les bénévoles se sont retrouvés à l'issue de l'épreuve dans la salle communale d'Avanne pour un repas en commun dont la formule, jugée très conviviale, pourrait se perpétuer Bravo à tous.

Le Trail des Forts en chiffres...

17ème édition en 2020;
7 épreuves les 10 et 11 octobre 2020;
5444 inscrits sur les 2 jours;
208 jeunes de 5 à 15 ans sur les courses Kids;
316 randonneurs;
60 équipes en relais sur le 53 km.
Rendez-vous les 8 et 9 mai 2021...si la covid le permet !



Rétrogaming



Ambiance années 80-90 en ce samedi 17 octobre à la mairie ! Une dizaine de téléviseurs et deux postes Amstrad ont permis au public soit un flash back pour les quarantenaires, soit une découverte pour les moins de vingt ans. Le son binaire du Pacman et la mélodie entêtante de Mario Bros ou du Monkey Kong ont envahi la salle de la bibliothèque d'Avanne-Aveney où était accueillie cette expo temporaire. C'est Clément Coudereau, un passionné de jeux vidéos originaire de Bourges dans le Cher, qui a eu la très bonne idée de faire revivre les anciens « games » de notre enfance, avec les moyens de

stockage actuels. Plusieurs milliers de jeux sont accessibles depuis ses consoles d'origine reboostées. Clément est certes un collectionneur incollable. Il est surtout un ex-addict qui a beaucoup à dire sur le monde pas toujours recommandable du jeu vidéo en ligne. A ce titre, ses conférences sur l'histoire et la prévention de l'addiction étaient particulièrement intéressantes. Au travers d'un court métrage fait maison de moins de trois minutes, il met en scène un ado qui tombe dans le piège de l'addiction, se coupe de ses proches et de la société, commence à dépendre d'inconnus qui, à distance, l'incitent à dépenser plus. Clément a pu témoigner, devant le public présent, des pièges dans lesquels il était lui-même tombé, jusqu'à subir du chantage et des menaces physiques. Les consoles ont été occupées toute la journée et le message de prévention est passé : un succès au vu des circonstances.



Manifestations passées

LA GUERRE DE 1870 EN FRANCHE-COMTE (Exposition inédite en 15 panneaux)

Forêts de nos études passées sur le sujet, nous avons décidé de créer une exposition, afin de partager nos connaissances et de faire connaître cette période tragique de notre histoire locale. L'obtention du label Année mémorielle 150 ans de la guerre de 1870 est en bonne voie. La présentation dans nos villages, maisons de quartier et lieux de vie, peut être doublée à la demande par une conférence avec un très intéressant diaporama fort documenté.

LA GUERRE DE 1870 EN FRANCHE-COMTE. Cette guerre déclarée par la France et perdue, a marqué les esprits dans notre territoire, appelant la revanche. L'ennemi attaque en octobre, puis en décembre notre région, bloquant Besançon et poussant l'armée de Bourbaki à déposer les armes en Suisse. Le territoire est occupé pendant près de 2 ans. L'annexion de l'Alsace-Moselle oblige la France à reconstruire son système de défense. Le général Séré de Rivière sera chargé de cette mission. C'est notre histoire locale que nous vous présentons en 15 panneaux: -Sommaire, -Généralités (juin 1870/mars 1871), -La guerre de 1870, -Chronologie des combats, -En Franche-Comté (octobre/janvier), -La défense de Besançon en 1870, -Le général Rolland, -Autour de Besançon, -Mise en défense de Besançon, -Le siège de Belfort. L'Armée de Bourbaki (décembre/janvier), -Présentation, -Le Passage en Suisse, -Le parcours mémoriel, -La nouvelle défense (1874/1880), -Le camp retranché de Besançon, -Le camp retranché de Belfort, -Les fortifications à la frontière suisse, -Les canons. Cette guerre ne pouvait pas être gagnée, les forces ennemies très bien entraînées et équipées nous étaient supérieures. Le général Rolland a résisté courageusement à Besançon. Le colonel Denfert-Rochereau a tenu héroïquement au siège de Belfort. L'armée Bourbaki improvisée a fait ce qu'elle a pu, mal équipée dans un hiver sibérien. Le pays a énormément souffert, mais son esprit patriotique, animé par la revanche a su retrouver son rang : une des plus grandes puissances d'Europe.

La guerre de 1870/1871. Les causes: Après sa victoire sur l'empire austro-prussien à Sadowa, Bismarck le chancelier de Prusse souhaite consolider l'unité de l'Allemagne et lui ouvrir l'accès à la France. L'annonce de la victoire de Sedan le 1er septembre 1870. Les troupes de l'armée allemande au camp de Châlons. Le 19 septembre 1870, le général Trochu est nommé à la tête de la défense de Paris. Les troupes allemandes occupent leur successives victoires. Le 18 janvier 1871, l'Assemblée nationale se réunit à Versailles, dans la salle des fêtes. L'Assemblée est convoquée le 24 janvier, mais seulement le 13 février dans l'Est. Les forces allemandes occupent les villes de la vallée rhodane. Le 13 septembre 1871, la France est officiellement vaincue. La France perd l'Alsace et la Moselle, mais conserve Belfort. Elle doit payer 5 milliards de francs de rétribution de guerre sans intérêt. L'occupation de 25 départements de Nord et de l'Est de la France. Adolphe Thiers, chef du gouvernement lance à emprunter pour payer cette dette. Le 13 septembre 1871, la France est officiellement vaincue. La France perd l'Alsace et la Moselle, mais conserve Belfort. Elle doit payer 5 milliards de francs de rétribution de guerre sans intérêt. L'occupation de 25 départements de Nord et de l'Est de la France. Adolphe Thiers, chef du gouvernement lance à emprunter pour payer cette dette. Le 13 septembre 1871, la France est officiellement vaincue.



Mise en place à Fontain du 21/9 au 2/10 (salle des associations)

LE GENERAL ROLLAND DEFENSEUR DE BESANCON EN 1870. L'Armée Bourbaki en Franche-Comté. This section contains detailed text and images related to General Rolland's defense of Besançon and the Bourbaki Army's movements. It includes a portrait of General Rolland and various historical maps and documents.

LE SIEGE DE BELFORT EN 1870. Défenses de Besançon en 1871. This section details the siege of Belfort and the defenses of Besançon. It features a central map of Belfort, numerous small photographs of fortifications, and detailed text descriptions of the military operations and the state of the defenses.

Camp retranché de Besançon. This section provides a detailed overview of the fortified camp of Besançon. It includes a large map showing the layout of the camp, various photographs of the fortifications, and descriptive text about the military structure and the challenges faced by the defenders.

Exposition au fort de Bregille lors des Journées Européennes du Patrimoine 2020. C de V Rolland. This section promotes an exhibition at Fort de Bregille during the 2020 European Heritage Days. It features a photograph of the interior of the fort and a portrait of General C de V Rolland, along with text about the exhibition's focus on the military history of the site.

Bibliothèque



Malgré la crise sanitaire actuelle, la bibliothèque a repris une partie de ses activités dans le respect des gestes barrières et de distanciation: l'accueil du périscolaire, du relais, de la crèche, des classes, mais aussi des ateliers ouverts au public (ateliers créatifs ou encore les aprèm jeux).

Un atelier sur l'automne a été organisé où nos petits génies ont fait travailler leur imagination pour décorer leurs arbres en boutons, créer des personnages ou des animaux avec des feuilles.



- o Accueil du relais et de la micro-crèche (0-3 ans) sur le thème de l'automne.

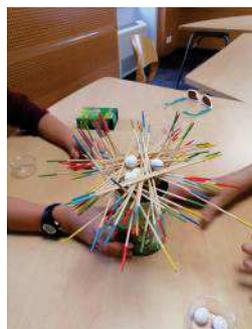


En cette fin octobre, des monstres amusants et terrifiants sont arrivés à la bibliothèque.

Technique de l'encre soufflée.



- o « Aprem découverte jeux de société », Une dizaine de parents accompagnés de leurs enfants de 20 mois à 14 ans sont venus jouer.



L'après- midi, « une heure du conte spéciale halloween »



Manifestations passées



Expositions

L'exposition d'artisanat d'art, organisée depuis plusieurs années et attendue du public, initialement prévue les 14 et 15 novembre 2020, a dû être annulée, eu égard aux mesures prises par le gouvernement concernant la COVID 19.

Dans ces conditions, l'exposition du mois de mars 2021, reste en suspens.



Animations bibliothèque

Manifestations à venir

*Sous réserve des conditions sanitaires



La bibliothèque fonctionne selon les niveaux du protocole sanitaire et de la gravité de la pandémie. Elle est ouverte au public depuis le 28/11 mais le drive est toujours possible pour ceux qui le souhaitent.

La nuit de la lecture 2021 est en suspens pour le moment ainsi que tous les ateliers de l'année 2021, suite aux dernières déclarations du gouvernement.

Vous serez tenus informés.





Le club de Tennis de Table du village a commencé la saison sportive 2020-2021 en appliquant les règles sanitaires, mais les entraînements comme les compétitions ont été stoppés par la 2ème vague de la Covid 9.

Les activités reprendront dès que possible.

Si vous avez envie de découvrir le ping-pong, de retrouver la joie de taper dans la petite balle blanche, n'hésitez pas, l'ambiance est celle d'un petit club convivial, mais nous organisons des entraînements structurés avec un entraîneur de très haut niveau, Mariano LOUKOV, ancien N° 9 mondial, un mardi soir sur 2, de 19H30 à 21H00.

Les horaires des séances d'entraînement au club, à la salle polyvalente d'Aveney rue de l'école sont:

Mercredi et Jeudi soir de 18 H 00 à 22 H 00.



Pour tout renseignement contactez :
Bernard DELOULE au 06 75 60 94 90
ou Michel CHEVRY au 06 89 47 77 50

Amuso

L'activité musicale d'amuso

Concernant les cours :

Lors de l'allocution du Président de la République, un flou subsistait sur les activités dites périscolaires. Le décret n° 2020-1310 du 29/10/2020 est venu préciser ce point. Dans cette litanie d'activités, les écoles de musique sont mentionnées comme activités non essentielles

Le télétravail pour nos professeurs est donc la règle.

Les cours de FM et instruments seront donc maintenus aux horaires et calendriers habituels mais en distanciel.

Les ateliers et l'orchestre sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Nous proposerons des stages pour rattraper ces heures.

Sur un plan purement pratique, nous utiliserons la plateforme Classroom, qui respecte la protection des données personnelles de chacun. Le coût d'utilisation de cet outil est pris en charge par Amuso.

Les élèves seront répartis en 6 classes.

amusomusiquesdumonde pour les élèves de harpe celtique, batterie, cymbalum, ukulele, guitares

amuscordesfrottees pour les élèves de violon et violoncelle

amuscloaviers pour les élèves de piano, orgue et accompagnement

amusovents pour les élèves de flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, chant et chorales.

amusofm pour les élèves de formation musicale

amusobalafonetpiccolo pour les éveils et initiation musicale



Concernant l'animation du territoire, nous espérons pouvoir maintenir les dates suivantes pour le 1^{er} trimestre :

Samedi 19 décembre : Spectacle de Noël avec Orchestre, classes d'éveil et chorales 11h salle de la Malcombe

Dimanche 31 janvier : Galette des rois en musique à 15h à la Maison de Velotte

Jeudi 4 mars : Pause musicale 19h "Fêtons carnaval !"

Samedi 20 mars : " Les profs font leur show" Apéro-concert, salle Canat Centre Diocésain

Union des Disciplines Orientales

Pour le bien-être de tous....

L'association UDDO a continué de dispenser des cours de YOGA et de Do In depuis mi-septembre.....

Afin d'assurer au maximum la protection des participants, une machine de brumisation de désinfectant anti viral est utilisée par les clubs et la salle est impeccablement nettoyée par les soins du personnel de mairie.

Un protocole de présence est signé par chacun, port du masque obligatoire avant d'arriver sur les tapis, gel hydro alcoolique.

Salle polyvalente – AVANNE – AVENEY

Yoga

6 cours hebdomadaires

Lundi	19h10
Mardi	20h00
Jeudi	9h00 et 10h30
Vendredi	9h45 et 15h30



Nous sommes désolés de vous informer que le DO IN ne pourra plus fonctionner à partir du mois de janvier.

Les insatisfactions sont trop nombreuses. Des remboursements auront lieu !

Venez- vous détendre !

Il reste des places !

Renseignements :

Tél : 03 81 52 32 83 / 06 24 24 31 56

Email : francehelene@gmail.com

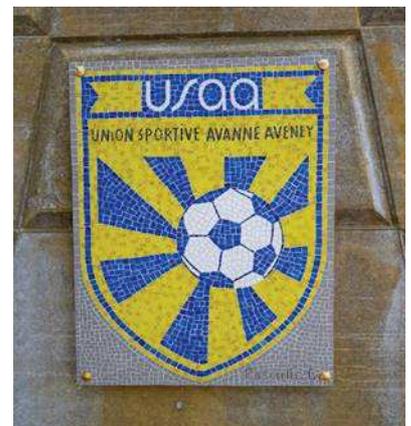
USAA

Le logo de l'USAA est désormais affiché !

Une belle surprise nous est parvenue cet été au sein du club. Monsieur Pascutto, habitant du village reconnu pour ses créations artistiques nous a offert une mosaïque représentant le logo du club.

Cette magnifique mosaïque composée de près de 3000 pièces, mesure 82 cm x 62 cm et pèse 25 kg. Avec l'accord de la municipalité, elle est désormais mise en évidence sur le mur des locaux.

L'ensemble du club remercie chaleureusement M. Pascutto pour ce geste particulièrement généreux.



Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs



PETITE ENFANCE

Accueillir les tout petits

Les animations du Relais Petite Enfance

Le relais petite enfance propose des animations pour tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (parents, gardes à domicile, assistants maternels). Entrée libre et gratuite, salle du conseil de la mairie d'Avanne-Aveney, les 2^{ème} mardis de chaque mois (hors vacances scolaires), entre 9h et 11h.

Prochaines rencontres les **mardis 12 janvier et 9 mars**.

Pour connaître le détail des activités, rendez-vous sur notre site internet www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_Franche_Comte ou inscrivez-vous par mail (relais.boussieres@famillesrurales.org) afin de recevoir notre journal d'informations !

Conférence autour de la Séparation

Prévue initialement en octobre 2020, nous avons dû reporter notre conférence annuelle à ce printemps.



Ce planning est susceptible d'évoluer en fonction de la crise sanitaire actuelle et des mesures gouvernementales. Contactez-nous pour plus d'informations.

Et n'oubliez pas, le relais est un lieu de service gratuit autour de la Petite Enfance.

Besoin d'un mode d'accueil, souhait de devenir assistant maternel, recherche d'activités pour les tout-petits, accompagnement dans les relations parents-employeurs et assistants maternels, nous sommes là pour répondre à vos questions !

N'hésitez pas à contacter les responsables du relais, Marie-Paule Vachot et Mariette Clerc.

Relais Petite Enfance du Canton de Boussières

2 A rue Saint Vincent, 25720 Avanne-Aveney

03 81 52 09 47

relais.boussieres@famillesrurales.org

Permanences téléphoniques : mardi de 13h à 14h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 14h à 17h

Permanences sur rendez-vous : lundi de 9h à 17h à Avanne-Aveney, mardi de 15h à 19h à Saint Vit



GYM FORM' AVANNE AVENEY

Comme tout club affilié à la Fédération Française SPORTS POUR TOUS, l'association Gym Form'AA poursuit un double objectif :

- Développement des capacités motrices et/ou de la condition physique des adhérents
- Progression de chacun en termes d'estime de soi, de relations interpersonnelles, de mieux vivre ensemble et de solidarité

Lors de la saison dernière, 17 séances hebdomadaires étaient proposées à 200 licenciés, en salle ou en plein air ; Gym douce, Gym tonique, renforcement musculaire, Pilates, Stretching, Qi Gong, Boxe Thai enfants et ados, cardio boxe adultes, marche nordique.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, le choix a été fait de n'ouvrir en septembre que **cinq cours en plein air** auxquels sont inscrites 56 personnes du village ou des environs.

- 2 créneaux de **Marche Nordique** : lundi après-midi et samedi après midi
- Le cours de **Qi Gong** du mardi matin se déroule en extérieur, ou en visioconférence si nécessaire.
- Une nouvelle activité a été inaugurée cette saison : **Rando free fit** le lundi matin et le vendredi après-midi.

Le free fit est une discipline sportive qui se pratique en plein air (avec repli en salle en cas de mauvais temps) et permet de travailler tous les thèmes de la condition physique : l'équilibre, le renforcement musculaire, la souplesse, l'endurance de façon progressive, en toute sécurité sans dépasser ses limites. Il s'adresse aussi bien aux sportifs débutants qu'aux plus entraînés. Les exercices se pratiquent en utilisant le mobilier urbain ou ce que la nature met à notre disposition.

En octobre, les dispositions avaient été prises pour une réouverture de quelques cours en salle (activités gymniques, Pilates, Stretching) dans le strict respect des consignes sanitaires.

En raison, du 2ème confinement dû à l'accélération de la propagation du covid-19, et de l'incertitude de l'évolution, nous ne sommes pas en mesure de prévoir ni la reprise des cours en plein air, ni l'ouverture éventuelle de cours en salle.



Si le sport est facteur de santé, sa pratique ne doit pas nous faire oublier les règles de sécurité sanitaire. Restons prudents, prenons soin de nous, prenons soin des autres.

RENSEIGNEMENTS au 03 81 52 97 79 ou par mail : gymformaa@orange.fr

Site du club GYM FORM'AA : www.club.sportspourtous.org/gymformavanneaveney-25

Site de la FEDERATION SPORTS POUR TOUS : www.sportspourtous.org

COMPTES RENDUS des réunions du conseil municipal

(les comptes rendus complets sont accessibles sur www.avanne-aveney.com)

Réunion du 11/06/2020

OBJET : comptes administratifs 2019

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs Commune 2019 et Forêt 2019, après avoir constaté sa conformité avec le compte de gestion du comptable public :

Résultat du CA Commune 2019 :

- excédent de fonctionnement :	2 613 570.26 €
Restes à réaliser investissement :	-16 138.00 €
déficit d'investissement :	<u>- 415 064.40 €</u>
déficit d'investissement cumulé	-
431 202.40 €	

Résultat du CA Forêt 2019 :

- excédent de fonctionnement :	17 104.32 €
Restes à réaliser investissement :	- 8 663.80 €
déficit d'investissement :	<u>- 4 055.70 €</u>
déficit d'investissement cumulé	- 12 719.50 €

OBJET : Instauration de la commission d'appel d'offres

Sont élus membres de la CAO les candidats de la liste 1 composée de M. Yohann PERRIN, M. Jean-Michel GROS, M. Luis DO ROSARIO CALÇADA comme titulaires, et M. Joël GODARD, M. Jean-Paul ARENA, M. Eric BOTHOREL.

OBJET : instauration d'une commission MAPA

Le conseil municipal de créer une commission dite « commission MAPA » chargé d'analyser les candidatures et offres pour les marchés publics de travaux supérieurs à 15 000 €uros HT et inférieurs aux seuils européens ; de désigner les élus suivants comme membres de la commission MAPA :
Titulaires : M. Yohann PERRIN, M. Jean-Michel GROS, M. Luis DO ROSARIO CALÇADA

Suppléants : M. Joël GODARD, M. Jean-Paul ARENA, M. Eric BOTHOREL

OBJET : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16, qu'il ne peut être inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer à huit (8) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste 1 : M. Laurent DELMOTTE, Mme Laurence MALBRANQUE, M. Joël GODARD, Mme Danièle BRIOT

Mme le maire informe l'assemblée que les autres membres du conseil d'administration du CCAS seront nommés dès que les associations concernées auront formulé leurs proposition.

OBJET : Proposition des membres de la commission communale de contrôle

L'article L.19 du code électoral prévoit la création d'une commission communale de contrôle, chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs, préalablement à tout recours contentieux, contre les décisions prises par le maire, et dont les membres sont nommés par le préfet sur proposition du maire.

M. Jean-Pierre BILLOT, électeur inscrit sur la liste générale, sera proposé délégué de l'administration pour représenter le préfet dans la commission de contrôle. M. Bernard JOUFFROY, électeur inscrit sur la liste générale, sera

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver la liste proposée par le maire, à transmettre à M. le préfet pour la nomination de la commission communale de contrôle.

OBEJT: Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs

Les délégués suivants sont désignés:

Le délégué auprès de l'AUDAB (agence d'urbanisme de l'agglomération bisontine) : M. Joël GODARD

Le délégué auprès du CAUE 25 (conseil en architecture, urbanisme et environnement) : M. Joël GODARD

Le délégué auprès du CNAS (centre national d'action sociale) : M. Luis DO ROSARIO CALÇADA

Le délégué auprès du conseil de surveillance du centre Jacques Weinman : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Le délégué auprès du syndicat intercommunal de la perception de St-Vit : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, titulaire et Jean-Michel GROS suppléant.

OBJET: Environnement : Convention Espace naturel sensible

proposé délégué du président du tribunal d'instance.

Les terrains situés à l'intérieur de la boucle formée par le Doubs sont propriété du Département qui a décidé d'y créer un espace naturel sensible (ENS) d'une surface totale de 37 hectares, labellisé en 2010.

Les espaces naturels sensibles ont été créés par la loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 portant réforme de l'urbanisme. Les ENS sont destinés à préserver la qualité des sites et des milieux naturels, à assurer la sauvegarde des habitats naturels, et créer des aménagements pour faciliter l'ouverture au public. Généralement, les ENS sont des espaces qui :

- présentent un fort intérêt biologique et/ou paysagère ;
- sont fragiles et/ou menacés et doivent, de ce fait, être préservés ;
- font l'objet de mesures de protection et de gestion ;

Il existe 4 000 ENS en France couvrant 200 000 hectares dont 80 000 acquis par les conseils départementaux. En effet, la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement a confié aux départements la compétence de l'aménagement et de la gestion des ENS.

Mme le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer une convention de partenariat avec le Département pour fixer les modalités d'entretien partiel du site par un agent communal.

En effet, depuis la création du parking, de l'aire de pique-nique et des jardins familiaux à l'entrée du site, des déchets sont régulièrement laissés dans la nature et un entretien par un agent communal est réalisé afin de préserver la qualité environnementale. Le Département a fait l'acquisition d'un bac gris doté d'un abonnement auprès du SYBERT pour sa collecte. Le projet de convention présenté à l'assemblée consiste à formaliser l'intervention de l'agent communal sur le site départemental.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec le Département pour la gestion de l'espace naturel sensible « Boucle d'Avanne ».

OBJET: Affaires scolaires : convention 2S2C

Dans le cadre de l'état d'urgence lié au Covid-19, la lutte contre les inégalités, au cœur des missions de l'école, commande de poursuivre et de renforcer la continuité pédagogique pour tous les élèves. La circulaire du 4 mai 2020 relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages prévoit qu'à partir du 1er mai, les élèves sont dans quatre situations possibles, éventuellement cumulatives :

- en classe ;
- en étude si les locaux et les moyens de surveillance le permettent ;
- à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;
- en activité grâce à un accueil organisé en lien ou par les communes dans le cadre du dispositif Sport - Santé - Culture - Civisme (2S2C).

Le dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme) n'est pas imposé aux élèves. Il doit être réalisé en petit groupe, en temps scolaire et en lien étroit avec les services de l'Education nationale, avec la commune et les associations complémentaires de l'école (santé, culture, civisme) et sportives du territoire.

Cette offre éducative a pour objectif de répondre aux enjeux de remobilisation des enfants et des jeunes dans une logique de continuité éducative associant l'ensemble de la communauté éducative.

Les activités physiques et sportives (APS) se différencient de la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive. Elles respecteront les recommandations sanitaires de reprise de l'Education nationale.

Le soutien financier de l'Etat s'élève à 110 € par groupe de 15 élèves et par jour. La responsabilité de l'Etat est substituée à celle du maire puisque l'accueil 2S2C est décliné en temps scolaire. La commune, sous convention annuelle avec Profession Sport 25-90, peut organiser un accueil 2S2C pour les enfants qui ne peuvent pas être en présence des professeurs en raison des contraintes de distanciation qu'impose la lutte contre le covid-19.

La mise en œuvre du dispositif 2S2C nécessite la signature d'une convention entre la commune et le directeur académique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire :

- à signer la convention 2S2C relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire et les autres actes nécessaires à sa mise en œuvre ;
- à engager les crédits nécessaires au financement de cette mesure d'accueil spécifique, tant que le gouvernement ne lèvera pas les restrictions sanitaires liées à la lutte contre le covid-19 ;
- à organiser cet accueil, à solliciter le cas échéant des intervenants extérieurs pour réaliser les prestations et à suivre la liste précise des bénéficiaires avec le corps enseignant, les agents communaux et les intervenants extérieurs.

OBJET: Acquisitions foncières : parcelle AD13

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère **m o b i l i e r** o u **i m m o b i l i e r** , Vu la délibération du 16 mai 2019 ;

Vu l'accord des propriétaires de la parcelle desservie AD 25 ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

autorise Mme le maire à signer les actes nécessaires pour aboutir à l'acquisition de l'immeuble suivant au prix de 50 €/m² :

CM 11/06/2020

25/06/2020

OBJET: Acquisitions foncières : parcelle AD13

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère m o b i l i e r o u i m m o b i l i e r ,
Vu la délibération du 16 mai 2019 ;

Vu l'accord des propriétaires de la parcelle desservie AD 25 ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

autorise Mme le maire à signer les actes nécessaires pour aboutir à l'acquisition de l'immeuble suivant au prix de 50 €/m² :

Autorise Mme le maire à signer les actes nécessaires pour aboutir à la vente de l'immeuble suivant au prix de 50 €/m² :

Propriétaire	N° cadastre origine	N° ca- dastre provi-	conte- nance	Prix en €
M. TURNER lan et Mme GUERRIER	AD 13	276	1a09c a	5 450.00

Propriétaire	Situation origine	N° ca- dastre provi-	conte- nance	Prix en €
M. TURNER lan et Mme GUERRIER	Domaine public	277	0a46ca	2 300.00

Réunion du 25/06/2020

OBJET : Budget communal : affectation des résultats 2019

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2019 sur le budget primitif communal 2020 comme suit :

Report du déficit d'investissements D 001 :- 415 064.40 €

Crédit report (RAR 2019) : - 16 138.00 €

-431 202.40 €

Report en recette d'investissement (RI 1068) :

431 202.40 €

Report d'excédents de fonctionnement RF 002 :

2 182 367.86 €

OBJET : Budget Forêt : affectation des résultats 2019

le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2019 sur le budget primitif Forêt 2020 comme suit

Report déficit d'investissements DI 001 :- 4 055.70 €

Crédit report (RAR 2019) : - 8 663.80 €

- 12 719.50 €

Report en recette d'investissement (RI 1068) : 12 179.50 €

Report d'excédents de fonctionnement RF 002 :

193 777.42 €

OBJET : Vote des taux des taxes locales

le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = pas de vote
- Foncier bâti = 22.05 %
- Foncier non bâti = 22.80 %

Objet : Indemnités de fonction eux élus

Le taux d'indemnité des élus est fixé comme suit :

Maire : 50.91 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1^{er} adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2^{ème} à 5^{ème} adjoint : 14.14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Conseillers municipaux délégués : 7.76 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction

publique (non cumulable avec l'indemnité perçue en qualité de conseiller municipal sans délégation) ;

OBJET : Finances locales : vote des subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'accorder aux associations une subvention selon la répartition suivante :

NOM	PROJET	Subv. Accordées pour
LASCAR	Association Spor-	600
L'ENTRAIDE Val Saint Vitois BANQUE ALIMENTAIRE DOUBS	Aide alimentaire aux familles d'Avanne Aveney	1 000
AFSEP	Action sociale/	200
AMUSO	Ecole de musique	2 000
TENNIS TABLE AVANNE	Subvention normale Tennis de table	600
TENNIS TABLE AVANNE	Subv exceptionnelle pour participation championnat du monde vétérans à Bordeaux	600
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Accompagnement des familles en grandes difficultés	800
BIBLIOTHEQUE DE L'HOPITAL	Distraction des malades du CHRU Minjoz	400
Gym Form	Club de gymnas-	740
AVALFORT	Valorisation places	200
FARER	Intervention en mai-	200
ALEDD	Enfance et handi-	500
La Prévention routière	Education routière	130
Banque alimentaire de Franche Comté	Distribution de denrées	1 000
Restaurants du cœur	repas	500
		9 470 €

Un groupe de travail est constitué pour étudier les règles d'attribution des subventions aux associations qui s'appliqueront pour le reste du mandat. Il est composé des élus suivants : M. Yohann PERRIN, Mme Sylvia ESSERT, M. Jean-Paul ARENA, M. Luis DO ROSARIO CALÇADA, Mme France-Hélène ALIX. D'autres élus concernés pourront rejoindre ce groupe de travail ultérieurement.

OBJET : Vote du budget primitif communal 2020

Le conseil municipal décide d'arrêter le budget primitif de la commune 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 785 054.00 €	3 785 054.00 €
Section d'investissement	3 123 856.00 €	3 123 856.00 €
TOTAL	6 908 910.00 €	6 908 910.00 €

OBJET : Vote du budget annexe Forêt 2020

Le conseil municipal décide d'arrêter le budget primitif Forêt 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	218 777.00 €	218 777.00 €
Section d'investissement	58 608.00 €	58 608.00 €
TOTAL	277 385.00 €	277 385.00 €

OBJET : Services publics : tarifs des services périscolaires 2020-2021

Les tarifs de l'accueil en périscolaire et à la restauration scolaire des élèves des classes du cycle primaire (élèves des écoles maternelle et élémentaire) sont fixés comme suit pour l'année scolaire 2020-2021 :

TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR AVANNE-AVENEY (en euros)

Quotient familial	Garderie matin	Cantine	Garderie midi	Garderie soir (taux horaire)	Garderie du soir (½ heure)
< 800	1,17	4.96	1,17	1,17	0.59
Inter-médi	1,38	5.23	1,38	1,38	0.69
> 1200	1,60	5.40	1,60	1,60	0.80

TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR LES AUTRES COMMUNES (DONT RANCENAY) en euros

Quotient familial	Garderie matin	Cantine	Garderie midi	Garderie soir (taux horaire)	Garderie du soir (½ heure)
< 800	1.38	5.17	1.38	1.38	0.69
Inter-médiaire	1.60	5.45	1.60	1.60	0.80
> 1200	1,79	5,61	1,79	1,79	0.90

CM 25/06/2020

10/07/2020

OBJET : Modification des tarifs du service d'accueil périscolaire du mercredi matin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant de la participation forfaitaire des parents à l'accueil du mercredi matin comme suit:

Quotient familial	Habitants d'Avanne-Aveney Sans repas (forfait par matinée)	Habitants hors de la commune Sans repas (forfait par matinée)
< 800	6.18 €	8.24 €
Inter-médiaire	7.21€	9.27€
> 1200	8.24€	10.30 €

OBJET : Nouvelle tarification des activités extrascolaires

Les tarifs du service d'activités extra-scolaires (centre aéré pendant les vacances) sont révisés comme suit :

TARIFS EXTRASCOLAIRES (en euros)

Journée avec repas	QF < 800	QF inter-médiaire	QF > 1200
Habitants d'Avanne-Aveney	11.69	14.83	16.74
Habitants hors	15.14	18.33	20.91
Journée sans repas	QF < 800	QF inter-médiaire	QF > 1200
Habitants d'Avanne-Aveney	7.00	9.68	12.05
Habitants hors	11.12	12.88	15.35

OBJET : Accueil salle des jeunes : montant de l'adhésion 2020-2021

le montant de la cotisation annuelle « Accueil de jeunes » est fixé à 5 euros pour l'année scolaire 2020-2021.

OBJET : Dénomination d'une voie publique

le conseil municipal décide,

- d'adopter la dénomination « rue Lepenot » pour la rue traversante du lotissement dit « Domaine de la Courberoye »
- ce lotissement prendra l'appellation de « Lotissement Lepenot » ;

Réunion du 10/07/2020

OBJET : Convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens pour la micro-crèche (2020-2023)

La convention entre la commune d'Avanne-Aveney et l'association Familles rurales est arrivée à échéance le 21 juin 2020. Les parties ayant la volonté de poursuivre leur relation contractuelle, il a été décidé de rédiger une nouvelle convention qui tient compte des avenants précédents et de l'évolution de leur relation réciproque ainsi que du contexte législatif.

La convention a pour objet de définir et de préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de la structure, du service ou de l'activité sur le territoire d'Avanne-Aveney à destination des publics de la petite enfance.

L'association Familles Rurales, dont l'objet et les missions sont la réponse aux besoins des familles, s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre ce projet.

La collectivité octroie une subvention annuelle de fonctionnement de 66 153.10 euros pour 2020. La capacité d'accueil et d'encadrement actuelle est de 9 enfants au maximum.

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet de convention présenté par l'association Familles rurales, décide d'autoriser Mme le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de la micro-crèche valable jusqu'au 21 juin 2024.

OBJET : convention annuelle avec « Profession sports et loisirs 25-90-70 »

La commune d'Avanne-Aveney a signé avec la caisse d'allocations familiales du Doubs un contrat enfance jeunesse (CEJ) entre 2016 et 2019, en cours de refondation, et qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service de la CAF.

Afin de répondre aux objectifs fixés dans le CEJ, la commune a recours aux services de l'association Profession Sport & Loisirs 25-90-70 et du groupement d'employeurs Profession Sport 25.

Considérant l'intérêt de développer les activités périscolaires et extrascolaires, soutenues par la CAF 25, Mme le maire propose de renouveler la convention de mise à disposition des compétences avec l'association Profession Sport & Loisirs 25-90-70 et du groupement d'employeurs Profession Sport 25 à compter de la rentrée 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition des moyens de l'association Profession Sport & Loisirs 25-90-70 et du groupement d'employeurs Profession Sport 25.

OBJET : convention pour l'organisation d'un accueil de jeunes

L'accueil des adolescents de 11 à 17 ans est assuré par la signature d'une convention avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), service de l'Etat en charge de la jeunesse.

Considérant qu'une aide de la caisse d'allocations familiales du Doubs est accordée pour cet accueil, à raison de 0.50 € par enfant et par heure ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, d'autoriser le maire à signer la convention portant sur l'organisation d'un accueil de jeunes avec la DDCSPP sur la période 2020-2023.

OBJET : Convention avec la fédération française de randonnée

Mme le maire expose que le comité départemental de la randonnée pédestre du Doubs a transmis en mairie un dossier de convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage concernant quelques voies communales.

Cette convention doit permettre le tracé de l'itinéraire GR59 dénommé « du sud des Vosges aux contreforts du Jura » qui passe notamment à Avanne-Aveney.

L'autorisation de passage n'est pas une servitude en ce qu'elle ne grève en aucun cas le droit de propriété.

Le conseil municipal décide

d'autoriser le balisage de l'itinéraire de randonnée GR 59 qui passe par Avanne-Aveney via les voies communales suivantes : voie communale n°2 de Larnod à Aveney, rue René Paillard, rue des Tripetards, rue des Jonchets, rue du Pont, chemin de Halage, de s'engager à conserver aux chemins retenus leur caractère public et ouvert, à ne pas les aliéner, à prévoir le remplacement des itinéraires concernés en cas de modifications (suppression, remembrement ou cession), d'autoriser Mme le maire à signer la convention prévue à cet effet, sous réserve de modification de l'article 3 « Nature du droit de passage ».

OBJET : désignation de commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de désigner les commissaires à la CIID :
 commissaire titulaire : M. René MARTIN
 commissaire suppléant : Mme Danièle BRIOT

OBJET : Service public : création d'un service périscolaire le mercredi après-midi

Considérant les résultats d'une enquête réalisée en juin auprès des parents d'élèves, Mme le maire propose, à compter du 1er septembre 2020, la création d'un service d'accueil périscolaire le mercredi après-midi pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire de la commune. Cet accueil doit compléter l'accueil mis en place le mercredi matin de 7h30 à 12h30, par délibération du conseil municipal n°2018-041 du 7 juin 2018.

Ainsi, l'accueil est assuré :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour, M. Luis DO ROSARIO CALÇADA ne prenant pas part au vote :

1 - la création d'un accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire, dans les conditions suivantes :

le matin de 7h30 à 12h sans repas

l'après-midi de 12h à 17h30 avec repas

2 - de fixer le montant de la participation des parents comme suit:

le matin de 7h30 à 12h sans repas :

Quotient familial	Habitants d'Avanne-Aveney Sans repas (forfait par matinée)	Habitants hors de la commune Sans repas (forfait par matinée)
< 800	6.18 €	8.24 €
Intermédiaire	7.21€	9.27€
> 1200	8.24€	10.30 €

la journée de 7h30 à 17h30 avec repas :

Quotient familial	Habitants d'Avanne-Aveney avec repas	Habitants hors de la commune avec repas
< 800	15.14 €	16.65 €
Intermédiaire	18.33 €	20.16 €
> 1200	20.91 €	23.00 €

CM 10/07/2020
08/10/2020

OBJET : Service public : extension du service garderie

Considérant les résultats d'une enquête réalisée en juin auprès des parents d'élèves, le conseil municipal décide par 17 voix pour, M. Luis DO ROSARIO CALÇADA ne prenant pas part au vote, à compter du 1er septembre 2020, l'extension des heures de garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

OBJET : Projet d'acquisitions immobilières

La mairie a été informée par les propriétaires de la vente de trois parcelles situées rue Saint-Vincent :

AE 131 bâtie et AE 128 non-bâtie : 2 rue Saint-Vincent

AE 133 bâtie : 6 rue Saint-Vincent

Cet ensemble immobilier constitue un site intéressant à divers titres :

pour étendre les capacités d'accueil du bâtiment dit de la cure (salles de musiques et paroisse) et de la salle polyvalente (associations et locations). En effet, en premier lieu, la création d'une future salle polyvalente n'interviendra pas avant deux années, nécessaires à la déclaration d'utilité publique. En second lieu, la mise aux normes de la cure impose des travaux d'envergure ;

pour accueillir le service de micro-crèche pendant la durée des travaux de création du relais petite enfance (estimée à un an) ;

pour créer une liaison douce entre l'école, la cantine qu'il est prévu d'agrandir, et les locaux à préempter.

Un projet d'aménagement intérieur et extérieur du secteur peut être lancé si l'assemblée l'approuve.

Mme le maire informe le conseil municipal qu'elle sollicitera la Direction de l'immobilier de l'Etat (France Domaine) pour évaluer le coût d'acquisition de ces biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 17 voix pour, M. Marc HANSMANNEL ne prenant pas part au vote :

d'approuver le principe d'un projet d'aménagement d'ensemble sur les parcelles AE 128, AE 131 et AE 133 en procédure de vente, auxquelles peuvent s'ajouter les parcelles AE 127, AE 129 et AE 130 dans le cadre d'une négociation

d'autoriser Mme le maire à consulter la Direction de l'immobilier de l'Etat pour l'évaluation financière de ces parcelles.

Le conseil municipal prend note de l'exercice du droit de préemption par Mme le maire lors des déclarations d'intention d'aliéner dans le respect de sa délégation accordée le 27 mai 2020.

OBJET : Dévolution et destination des coupes de l'année 2020 (avenant 2020)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

décide de modifier la dévolution des bois initialement prévue dans la délibération du 15 octobre 2019 comme suit :

Les petits bois et bois énergie de la parcelle 24a destinés initialement à être délivrés pour l'affouage, seront finalement vendus en contrat Bois Sur Pied à la mesure.

Le conseil municipal prend note de l'exercice du droit de préemption par Mme le maire lors des déclarations d'intention d'aliéner dans le respect de sa délégation accordée le 27 mai 2020.

OBJET : Dévolution et destination des coupes de l'année 2020 (avenant 2020)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

décide de modifier la dévolution des bois initialement prévue dans la délibération du 15 octobre 2019 comme suit :

Les petits bois et bois énergie de la parcelle 24a destinés initialement à être délivrés pour l'affouage, seront finalement vendus en contrat Bois Sur Pied à la mesure.

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	19p, 26p	

Réunion du 08/10/2020

OBJET : Politique de l'habitat : Fonds de solidarité au logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

le conseil municipal, décide de contribuer :

au FSL à hauteur de 0.61 € par habitant soit 1 394.46 € pour 2 286 habitants (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2019)

au FAAD à hauteur de 0.30 € par habitant soit 685.80 €

OBJET : Voirie : convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de Avanne-Aveney à Grand Besançon Métropole

Le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de chaque opération citée ci-après, fonds de concours dont le montant arrêté à ce jour à 10 467.28 € HT : Rue Paillard et Rue de Beure, réalisée dans le cadre d'opérations de voirie engagées fin 2018 par la commune et réalisés par GBM en 2019.

OBJET : Voirie : Avenant n°1 à la convention de gestion des services d'entretien

La communauté urbaine est notamment en charge des compétences « création, aménagement et entretien de voirie », « signalisation » et « parcs et aires de stationnement ».

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a validé et arrêté les données définitives le 26 septembre 2019.

Au cours de cette séance, le montant forfaitaire définitif de la rémunération pour Avanne-Aveney s'établit à 47 868 €, montant qui sera la base pour les actualisations futures. Le conseil municipal décide de valider cette somme.

OBJET: Service d'aide aux communes : convention pour un passage au niveau de prestations 2b.

La commune a adhéré au niveau basique 2A du service d'aide aux communes par délibération n° 2018-062 du 6 septembre 2018. Ce niveau permet d'accéder à l'assistance informatique déléguée à l'agence départementale d'appui du territoire (ADAT) pour la mise en œuvre des logiciels métier de Berger-Levrault (comptabilité, paie, e-enfance, élections, état civil notamment).

En 2020, le besoin évolue. Le projet de création d'un cimetière oblige au passage au niveau supérieur car il nécessitera une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement. En effet, bien que la maîtrise d'ouvrage relève désormais de la compétence de GBM depuis la création de la communauté urbaine, certains éléments du projet, qui lui sont indissociables, relèvent de la commune. Une assistance globalisée est préconisée.

Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au dispositif d'aide aux communes au niveau 2b, pour une charge 2,90 €/hab/an.

OBJET: Acquisitions foncières : parcelles AE 128 et AE 131

Par une délibération 2020-057 du 10 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé le principe d'un projet d'aménagement d'ensemble portant sur les parcelles AE 128, AE 131 et AE 133 et a autorisé Mme le maire à consulter le pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) pour l'évaluation financière de ces parcelles.

L'avis du Domaine sur la valeur vénale des biens situés sur les parcelles AE 128 et AE 131 a été reçu en mairie le 2 septembre 2020. Ces biens sont évalués à 215 000 € HT. Le conseil municipal valide ce prix d'acquisition.

OBJET: Acquisitions foncières : parcelles AE 133

Le bien AE 133 est estimé sous le seuil minimal de consultation des Domaines (180 000 €). Une négociation avec le propriétaire a permis de fixer un prix à 125 000 euros. Un acte notarié doit être établi sur cette base, en accord avec le propriétaire cédant. Le conseil municipal valide ce prix d'acquisition.

OBJET : Domaine : acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique (AL 127)

Un courrier a été reçu en mairie le 9 septembre 2020 dans lequel la propriétaire de la parcelle AL 127 située rue de Beure propose son acquisition par la commune pour l'euro symbolique. Cette parcelle partiellement boisée représente pour cette propriétaire une charge d'entretien qu'elle ne souhaite plus assurer.

Mme le maire propose d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle de 44 m² qui viendra augmenter le patrimoine immobilier de la commune et dont les frais d'entretien seront limités. Le conseil municipal valide ce prix d'acquisition.

OBJET : Marchés publics : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien bureau de poste en relais petite enfance

Une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre a été lancée le 9 juin 2020 pour la réhabilitation de l'ancien bureau de poste en relais petite enfance. Cinq offres ont été déposées en mairie avant le 17 juillet 2020. La commission d'appel d'offres a approuvé le rapport d'analyse des offres et a donné un avis d'attribution au profit de la société ALVEOLE ARCHITECTURE située à DOLE (39). Le conseil municipal décide d'attribuer ce marché à la société ALVEOLE ARCHITECTURE pour un montant de 34 020.00 € HT ;

OBJET : Dénomination d'une voie publique (impasse La Combe aux biches)

le conseil municipal décide d'adopter la dénomination « impasse La Combe aux biches » pour la rue en impasse du lotissement qui part de la rue Lépenot

OBJET : Composition de la CCID (proposition d'une liste de contribuables)

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste suivante pour la composition de la commission communale des impôts directs à proposer au directeur départemental des finances publiques :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Joel GODARD, adjoint	M. Bernard JOUFFROY,
M. Jean-Michel GROS, conseiller délégué	M. Jean-Pierre BILLOT, contribuable non élu
M. Mounir Tant LOUALI, conseiller	Mme Catherine DELMOTTE, contribuable non
M. Jean-Paul ARENA, conseiller	M. Luis DO ROSARIO CALCADA, conseiller
Mme Sylvia ESSERT, adjointe	Mme Nary ROSSI, conseillère
M. René MARTIN, contribuable non élu	Mme Céline SEQUEIRA, conseillère
M. Denis GAIHIER, contribuable non élu	Colette GODARD, contribuable non élu
Mme Marie-Chantal ROBERT, contribuable non élue	M. Thierry GUILLOT, contribuable non élu

CM 08/10/2020
10/11/2020

OBJET : Composition du CCAS

Par délibération n°2020-026 du 11 juin 2020, le conseil municipal a fixé à huit le nombre de membres du centre communal d'action sociale (CCAS). Sont élus (liste unique) : M. Laurent DELMOTTE, Mme Laurence MALBRANQUE, M. Joël GODARD, Mme Danièle BRIOT.

Réunion du 10/11/2020

OBJET : Forêt : programme de travaux et nouveau règlement d'affouage

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF ;

Considérant la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2020-2021 en date du 10/11/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Fixe le prix du stère de bois façonné à : 6 euros, tarif applicable dès cette année.

-destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 26p d'une superficie cumulée de 7.60 ha à l'affouage sur pied ;

-arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;

-désigne comme garants :

-M. Dominique FAIVRE,

-M. Bernard TAVERDET

arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

-fixe le volume maximal estimé des portions à 20 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;

-fixe les conditions d'exploitation suivantes :

- L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.

- Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.

- Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2021. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).

- Le délai d'enlèvement est fixé au 30 septembre 2021 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

- Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

- Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

- Autorise Mme le maire à signer tout document afférent.

OBJET : Forêt : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2021

1 Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

2.2.1 Chablis :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante : en bloc et sur pied

une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

d'autoriser le maire à signer tout document afférent.

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications)		EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT		
	En futaie affouagère (1)	En bloc façonné	(2)		
Résineux			Grumes	Petits bois	Bois énergie
	Essences :	Essences : CHX, DIV Parcelles : 13r et 14r	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
Feuillus			Essences : HET, FRC, DIV Parcelles : 13r et 14r	13r et 14r	13r et 14r (si pas d'affouage) 24a (EA2020) BP ou BF

2.2.2 Produits de faible valeur :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : 13r et 14r si pas d'affouage, 24a (EA2020) si in-vendue BP ONFE

Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de destiner le produit des coupes des parcelles suivantes à l'affouage : 13r et 14r

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

OBJET : Domaine : avenant n°1 à la convention de bail TDF

Une convention d'installation d'une station radio-électrique au lieu-dit « Le Château », parcelle communale AE115, a été signée entre la commune d'Avanne et l'établissement public TDF le 7 février 1985, renouvelée le 30 mars 2017 entre la commune d'Avanne-Aveney et la société anonyme TDF après une délibération du conseil municipal n°2017-17 du 16 mars 2017.

Mme le maire expose qu'un avenant est proposé pour la mise à jour des modalités d'occupation du site communal.

Augmentation du loyer en doublant la part fixe, qui passe de 1 000 € à 2 000 € et en augmentant de 1 250 € à 1 750 € la part variable pour chaque opérateur installé (+28%) .

-Renouvellement obligatoire au-delà des 12 ans actuellement en cours (mars 2029) renouvelables

-Au-delà, renouvellement possible pour 10 ans sauf dénonciation avant la fin du terme de la période en cours avec préavis de 24 mois, au lieu de 12 mois.

Droit de priorité en cas de vente de la parcelle

La formule de révision, basée annuellement selon l'ICC publié par l'INSEE avec un plafond à 2%, n'est pas modifiée.

Ces éléments ont été négociés avec TDF

Un débat s'installe sur la dangerosité du rayonnement radio-électrique au regard des enjeux (proximité immédiate d'une école, d'une microcrèche). Mme le maire rappelle qu'un rapport de mesure de champs électromagnétiques de la part de l'agence nationale des fréquences (ANFr) a eu lieu sous le précédent mandat. Il a été réalisé en septembre 2015.

Les conclusions du rapport seront envoyées aux élus : la moyenne des trois mesures spatiales prises au point le plus exposé (point 2, dans la cour de l'école élémentaire) s'établit à 0.28 V/m, soit 1.02% de la valeur limite la plus basse du niveau de référence d'exposition au public fixé par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002. La valeur de champ est donc conforme au niveau de référence.

L'assemblée demande que l'installation de la 5G ne soit pas réalisée avant le prochain conseil.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, d'autoriser le maire à signer le contrat de bail avec TDF pour la période 2020-2032 ;

OBJET : Finances : Attribution d'une subvention (OncoDoubs)

L'association OncoDoubs a sollicité auprès de la mairie d'Avanne-Aveney une aide financière pour une action spécifique.

Cette association reconnue d'utilité publique depuis 2013 a pour mission d'apporter le bien-être aux personnes subissant un traitement par chimiothérapie. Elle œuvre dans de nombreux centres hospitaliers de Franche-Comté et notamment au CHU de Besançon. Elle emploie 3 socio-esthéticiennes et 4 professeurs d'activités physiques adaptées dont le fonctionnement et l'équilibre financier ont été impactés par le premier confinement de 2020.

Au vu de la demande reçue en mairie le 22/10/2020, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association OncoDoubs une subvention pour le montant suivant :

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association OncoDoubs une subvention d'un montant de 500 €.

OBJET : Domaine : Vente à l'amiable d'un bien immobilier communal (parcelle AM22 rue René Paillard)

Vu les articles L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Vu la promesse de vente de la parcelle AM22 signée par le maire d'Avanne-Aveney le 2 février 2020 ;

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, qu'il appartient au domaine privé de la commune et qu'il est légalement possible de procéder à son aliénation,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines,

Considérant le cahier des charges ainsi établi et présenté par le maire,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Mme Céline SEQUEIRA, conseillère municipale intéressée, ne prenant pas part au vote,

Après avoir pris connaissance du cahier des charges de la vente, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- DECIDE l'aliénation de l'immeuble sis au droit de la parcelle AM 22 ;

- DIT que les clauses du cahier de charges sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;

- APPROUVE le cahier des charges et notamment le prix qu'il y prévoit ;

- AUTORISE Madame le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT ;

- AUTORISE le 1^{er} adjoint au maire à signer, au nom de la commune, l'acte de vente en la forme administrative dont il s'agit, ainsi que les publicités foncières correspondantes.

OBJET : Convention de jumelage avec la 1ère compagnie de transmissions divisionnaire (1ère CTD)

La commune d'Avanne-Aveney et la 1ère compagnie de transmissions divisionnaire (1ère CTD) souhaitent développer une coopération réciproque afin de porter témoignage des liens d'amitié qui existent entre la population civile du Doubs et les militaires de la garnison de Besançon. A cette fin, Mme le maire propose à l'assemblée la signature d'une convention de jumelage.

Concrètement certaines actions peuvent être mises en œuvre :

-participation aux cérémonies commémoratives

-rénovation du patrimoine

-présenter des véhicules et des moyens militaires à la population

-soutien des élèves du groupe scolaire aux militaires partis en opérations extérieures

-faciliter l'accès des troupes militaires sur le territoire pour des manœuvres et des exercices

-prêt de salles ou de l'équipement sportif au profit des troupes

La durée de la convention est fixée à un an renouvelable tacitement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, et 1 abstention, décide d'autoriser le maire à signer la convention de jumelage.

OBJET : Mise à disposition de la base nautique : renouvellement de la convention

La convention de mise à disposition des locaux de la base nautique doit être renouvelée. Cette convention est signée entre la commune d'Avanne-Aveney et :

-Profession Sports 25-90-70

-Sport Nautique Bisontin section canoë-kayak

-Le comité régional de Franche Comté de canoë-kayak

La convention permet à ces organismes l'accès au canal et à la rivière à partir d'un local à vocation de stockage, d'accueil du public et de secrétariat.

La mise à disposition est accordée à titre gratuit. En contrepartie, les signataires acceptent les conditions de la convention :

-Règlement financier des charges générales (eau, électricité, ordures, consommables, etc.)

-Règlement financier des abonnements et consommations (téléphonie, internet)

-Frais d'entretien des locaux, en-dehors des frais dévolus par la réglementation au propriétaire (gros entretien, investissements)

L'assemblée demande que soit ajoutée une contrepartie déjà appliquée dans les faits : le prêt de matériel à titre gracieux pour les activités communales scolaires, périscolaires et extrascolaires (école, ALSH, salle des jeunes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de la base nautique dans les conditions précitées.

Coup de cœur BD Adultes

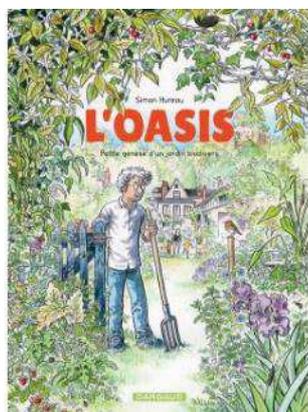
Ta deuxième vie commence quand tu comprends que tu n'en as qu'une

GIORDANO Raphaëlle / RUFIEUX Sophie



Très belle adaptation du roman de Raphaëlle GIORDANO tant par les graphismes que par le texte initial. Nous rencontrons Camille 38 ans, mère de famille, atteinte de «routinite aiguë» qui arrive à sortir de ce mal-être grâce à Claude, routinologue rencontré lors d'un accident de la route.

J'ai adoré lire cette BD autant que le roman, mais le fait de pouvoir mettre « un visage » sur les personnages du roman est très agréable. Une histoire pleine de légèreté et de tendresse. A lire !!



L'oasis , petite genèse d'un jardin biodivers/ Simon Hureau

Une très belle BD, qui permet d'apporter aux petits jardiniers que nous sommes des idées toutes bêtes et pleines de bon sens pour ceux qui possèdent un jardin.

Simon Hureau nous fait découvrir la transformation d'un jardin mourant laissé par son propriétaire en un magnifique jardin



Livres audio

La bibliothèque dispose d'un petit fonds de livres audio pour les personnes ayant une déficience visuelle ou qui voyagent



Rien de plus facile, si vous disposez d'un lecteur CD, un poste radio, un ordinateur. N'hésitez pas !!

La bibliothèque sera fermée

le 23/24 et le 30/31 décembre 2020

Réouverture le 6 janvier 2021 à 15h30*

*Sous réserve des conditions sanitaires



Prenez soin de vous!!



NOUVEAU

Vous pouvez désormais avoir accès au fonds de votre bibliothèque d'Avanne-Aveney

36 bibliothèques, archives et centre de documentation ont accepté de partager leurs fonds documentaires dans le catalogue collectif. L'objectif est de favoriser la circulation des documents, les échanges et les partenariats entre les bibliothèques et leur permettre d'être contributrices du catalogue collectif.

Il n'est pas nécessaire de créer un compte et pour la consultation vous n'avez pas besoin de compte.

Connectez-vous à <http://sequoia.doubs.fr>

Vous pouvez retrouver le guide d'utilisateur sur le site de la mairie dans la partie:

Culture et loisirs /Bibliothèque Municipale

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

SERVICE DE "DRIVE"

- Consultation du catalogue sequoia.doubs.fr / vos médiathèques/ Avanne-Aveney pour vos choix
- Commande par @ : bibliotheque@avanne-aveney.com
- Commande par ☎ : 03/81/41/11/34 ou 30
- Je prends rendez-vous par mail ou téléphone
Mercredi / jeudi 15h30 /18h30
- Je viens retirer /ou déposer mes documents
- Je viens avec mon sac personnel

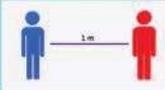
Masque OBLIGATOIRE à partir de 11 ans

Désinfection des mains

Distanciation

Bibliothèque Municipale d'Avanne-Aveney





Trucs et astuces

Le bicarbonate de soude

Astuces écologiques avec le bicarbonate de soude après la pratique sportive

Chaussures de sport et gants de boxe

Vos chaussures de sport ou de randonnée sont humides et odorantes ? Saupoudrer un peu de bicarbonate et le tour est joué ! Il en est de même pour les gants de boxe .

Ce traitement est fort bénéfique pour la peau .



La saison de pêche est terminée ? Les leurres métalliques doivent être frottés

avec une brosse à dents dans de l'eau mêlés de bicarbonate de soude(2 cuillères à soupe par litre d'eau , environ 50g). Cela débarrassera des pellicules collantes laissées par les produits odoriférants utilisés durant la saison .

Les fibres des cannes à pêche se nettoient facilement avec la solution de 3 cuillères à soupe de bicarbonate pour 1 l d'eau .

Les odeurs tenaces de transpiration sur les vêtements après la pratique sportive ? Elles disparaîtront si vous placez ces derniers dans un sac plastique après les avoir saupoudrés de bicarbonate. Idem pour les odeurs de chlore de piscine sur les maillots de bain .

Ce procédé permet de récupérer des vêtements que l'on croyait perdus et bon à jeter.

Attention ne pas utiliser sur les vêtements en laine ou en soie.

Recette

Le biscuit de saison : le pain d'épices



Un peu d'huile pour le moule à cake de 26 ou 28 cm .

500g de miel , 250g de farine T65, 1 sachet de levure à gâteaux, 2 cuillères à café de 4 épices (cannelle, gingembre, girofle, muscade), 2 cuillère à café de graines d'anis vert , zeste d'une orange, 2 œufs entiers battus, 10 cl de lait.

Enduire le moule d'huile et le tapisser de papier sulfurisé.

Faire chauffer le miel à feu doux avec les épices, laisser infuser au moins 1 heure .

Dans un saladier mélanger la farine, la levure et le lait.

Ajouter miel, épices et mélanger jusqu'à ce que la pâte soit lisse .

Verser dans le moule au 3/4.

Préchauffer le four 180° et enfourner cuisson environ 1h15, cela dépend des fours. En cours de cuisson, une fois le pain doré le couvrir d'une feuille d'aluminium pour qu'il ne brunisse pas trop.

Le piquer avec une brochette si celle-ci ressort propre, votre pain d'épices est cuit.

Bien l'emballer et déguster quelques jours plus tard, ainsi les saveurs d'épices se dégageront totalement.



Bonne dégustation !

QUIZ

Les essences d'arbres de la forêt d'Avanne-Aveney

Les Feuillus



1



2



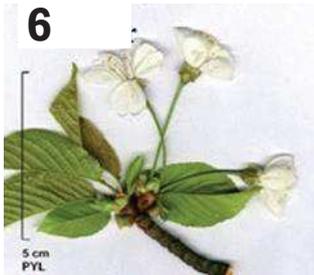
3



4



5



6



7

La forêt d'Avanne-Aveney est composée de nombreuses espèces de feuillus et de résineux. A la suite d'une visite avec un garde forestier de l'ONF, nous avons appris à reconnaître certaines espèces.

Connaissez-vous la différence entre un charme et un hêtre ?

La phrase à retenir est : « Le **charme** d'Adam c'est d'être à poil ». Ce qui indique que la feuille de **charme** est denticulée (à dents) alors que le bord de la feuille de **hêtre** est lisse avec de petits poils.

Les Résineux



10



8



9

Depuis quelques années, en raison du réchauffement climatique des cèdres ont été plantés sur une parcelleEssayez de la découvrir !

Solutions:

Les feuillus:

1: Frêne; 2: Charme; 3: Chêne; 4: Erable; 5: Hêtre; 6: Merisier; 7: Sorbier

Les résineux:

8: Sapin; 9: Pin Sylvestre; 10: Cèdre



Décès

◇	MARFISI Carmine dit « Gabriel »	24/06/2020
◇	GROSLAMBERT Madeleine	01/08/2020
◇	THOMAS Colette	06/09/2020
◇	MARTELAT Bernard	10/10/2020
◇	PARRAIN Claudine	13/10/2020
◇	DE CONTO Emile	23/10/2020
◇	BROCARD Marie	05/11/2020
◇	GLORIOD Paul	30/11/2020
◇	DENIZOT Lucien	01/12/2020



Naissance

◇	SCHNEITER Marco	29/06/2020
◇	EUVRARD Izia	14/07/2020
◇	BOUVIEZ Chloé	24/07/2020
◇	LYET PINOTEAU Aliya	08/08/2020
◇	BOISOT Elliot	13/08/2020
◇	PERROD Lina	01/09/2020
◇	RAMSAY Eliott	20/10/2020



Mariage

◇	BUSH-BACHKIROVA Julia et TOUVET Basile	20/06/2020
◇	POLGE Chloé et MAITRE Vincent	25/07/2020
◇	CHENOUFFI Nadia et FASTINGER Xavier	08/09/2020
◇	SUON Céline et RAMSAY David	07/11/2020
◇	FERRAH Najoi et HABBACHE Hicham	28/11/2020

INFOS PRATIQUES



Contacts utiles

Gaz et eau :

Branchement part. 0810 477 477
Accueil clientèle 0977 409 433
Intervention d'urgence 0977 429 433

Dépannage électricité 09.72.67.50.25

Gestion déchets GBM 03.81.41.55.35

Déchetterie de Thoraise

Du lundi au vendredi
8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi
hiver : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50
été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

Déchetterie de Tilleroyes

Du lundi au vendredi
8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi
hiver : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50
été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

Dimanche
été et hiver : 8h30 – 12h20

Hiver : du 1^{er} novembre au 28 ou 29 février—**Été** : du 1^{er} mars au 31 octobre

Mairie	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Matin	9h-12h			9h-12h Permanence urbanisme	9h-12h	
Après-midi	14h-18h	14h-18h			14h-17h	

Poste 03.81.84.29.07	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Matin						10h-11h45
Après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	

Bibliothèque 03.81.41.11.34	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Matin						
Après-midi			15h30-18h30	15h30-18h30		

Mairie d'Avanne-Aveney, 9 rue de l'église, 25720 Avanne-Aveney

Téléphone : 03.81.41.11.30 - Numéro astreinte élus : 06.88.22.88.69 (les SMS ne sont pas traités)

E-mail: mairie@avanne-aveney.com — Site: www.avanne-aveney.com

Rejoignez-nous sur Facebook

Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?
Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney » !

